

Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise

RÉUNION PUBLIQUE

Présentation du diagnostic
territorial et de l'état initial
de l'environnement

Le 21/09/2023



Equipe :

ADEQUATION

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement



Agence RAPHANEAU FONSECA
**Etudes patrimoniales
& urbaines**

150 impasse des Brugi - 07100 CHASSERS
04 79 35 32 23 - 06 99 06 24 01
raphaneau.fonseca@orange.fr



CGins

Paysagiste

SOMMAIRE

→ Introduction

→ Le rôle du SCoT

→ Présentation du territoire du SCoT

→ La nécessaire révision du SCoT

→ Les étapes de la procédure de révision du SCoT

→ Focus sur la concertation

→ Le contexte réglementaire

→ Diagnostic territorial

→ Etat initial de l'environnement



LE RÔLE DU SCOT



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DU SCoT

- Un territoire à la fois **rural, urbain et montagnard**
- Un regroupement **d'intercommunalités singulières**

SCoT DE L'AIRE GAPENÇAISE EN CHIFFRES

4 EPCI (1 communauté d'agglomération et 3 communautés de communes)

78 communes (dont 74 dans les Hautes-Alpes, et 4 dans les Alpes-de-Haute-Provence)

2 100 km²

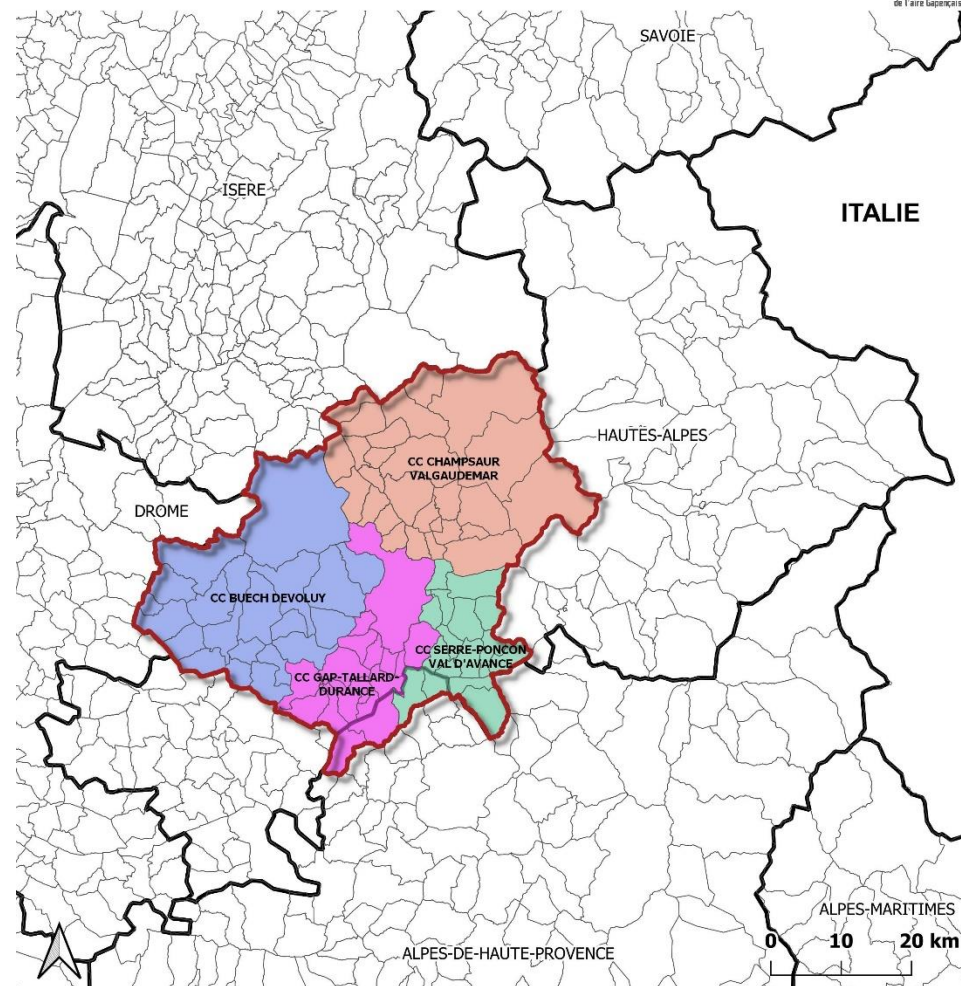
81 200 habitants (2020)

Loi Montagne – toutes communes concernées

Loi Littoral – commune de Rousset

Parc National des Ecrins / Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales

Périmètre du SCoT de l'Aire Gapençaise



Périmètre de l'Aire Gapençaise

Intercommunalités de l'Aire Gapençaise

CA Gap-Tallard-Durance

CC Buëch Dévoluy

CC Champsaur-Valgaudemar

CC Serre-Ponçon Val d'Avance

Départements

Communes

FOCUS SUR LA CONCERTATION

S'INFORMER

- Mise à disposition d'informations relatives au projet sur le site internet du SCoT (www.scotgapençais.fr)

DÉBATTRE ET ÉCHANGER

- 3 réunions publiques *a minima* à chacun des moments clefs de la révision : diagnostic, élaboration du Plan d'Aménagement Stratégique (PAS), élaboration du Document d'Orientation et d'objectifs (DOO)

S'EXPRIMER

- La mise à disposition de **registre de concertation** aux sièges du SCoT et des 4 intercommunalités adhérentes, aux heures et aux jours ouvrables habituels
- Possibilité de formuler des observations par **voie électronique** sur le site internet du SCoT (*formulaire dédié*)
- Possibilité d'envoi des observations par **courrier** au Président du SCoT

Accueil Le Syndicat mixte Le Schéma de cohérence territoriale Accompagner les collectivités Espace documentaire Contact

SCoT
de l'aire Gapençaise

Révision du SCoT : donnez votre avis !

Dans le cadre de la concertation du public, vous pouvez formuler vos observations et propositions :

- via les registres de consultation mis à votre disposition aux sièges du Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise (3 rue Colonel Roux – 05 000 GAP) et de [chacune des 4 intercommunalités membres](#), aux heures et aux jours ouvrables habituels.
- en écrivant par voie postale à l'adresse suivante : M. le Président du Syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise, 3 rue Colonel Roux, 05000 GAP.
- lors de **réunions publiques**. Au moins 3 réunions publiques auront lieu jusqu'à l'arrêt du SCoT afin de présenter le diagnostic territorial, le PAS et le DOO. Les dates, horaires et lieux seront communiqués en amont par voie de presse, par affichage, et sur la présente page.
- par voie électronique en utilisant le formulaire ci-dessous :

Nom (facultatif)

Coordonnées (facultatif)

E-mail (facultatif)

Message *

J'ai lu et accepte la [Politique de confidentialité](#).

Note : veuillez remplir les champs marqués d'un *.

Recherche...

Les documents du SCoT

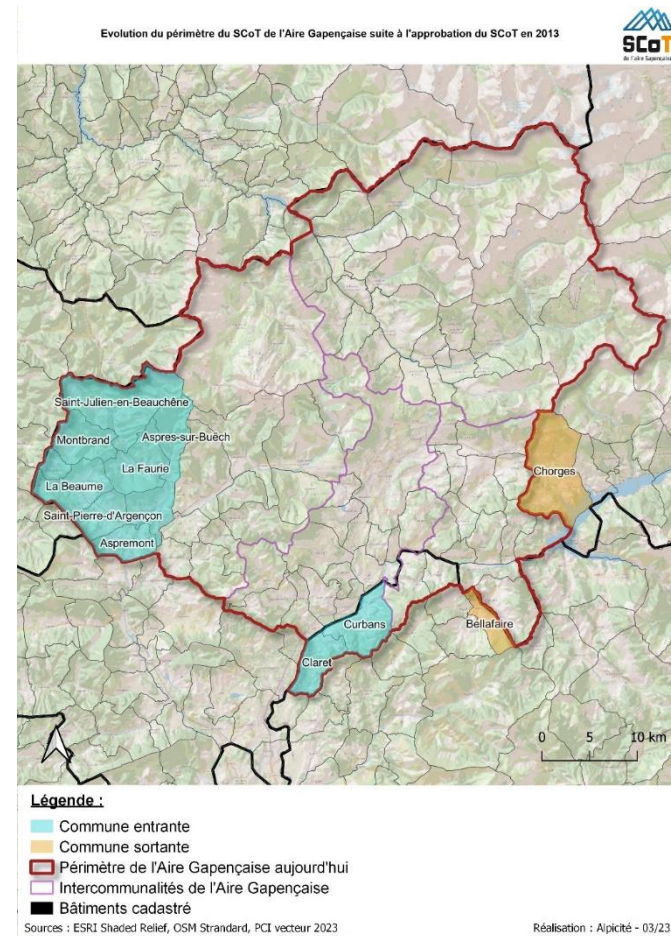
La révision du SCoT

Espace réservé

LA NÉCESSAIRE RÉVISION DU SCoT

- 13/12/2013** → **Approbation du SCoT de l'Aire Gapençaise**
- 2014** → **Loi ALUR**
- 2016** → **Loi Montagne II**
- 2017 et 2018** → **Évolution du périmètre du SCoT**
- Sortie des communes de Chorges et de Bellaffaire
 - Entrée de 10 nouvelles communes
- 2018** → **Loi ELAN**
- 28/11/2019** → **Bilan règlementaire à 6 ans du SCoT et délibération mettant en révision le SCoT**
- 2020** → **Ordonnance de modernisation du SCoT**
- 2021** → **Loi Climat et Résilience**
- Objectif de lutter contre l'artificialisation des sols et d'aboutir à terme au « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) en 2050
 - **Objectifs à intégrer au SCoT avant août 2026 (ou 2027 – proposition de loi)**

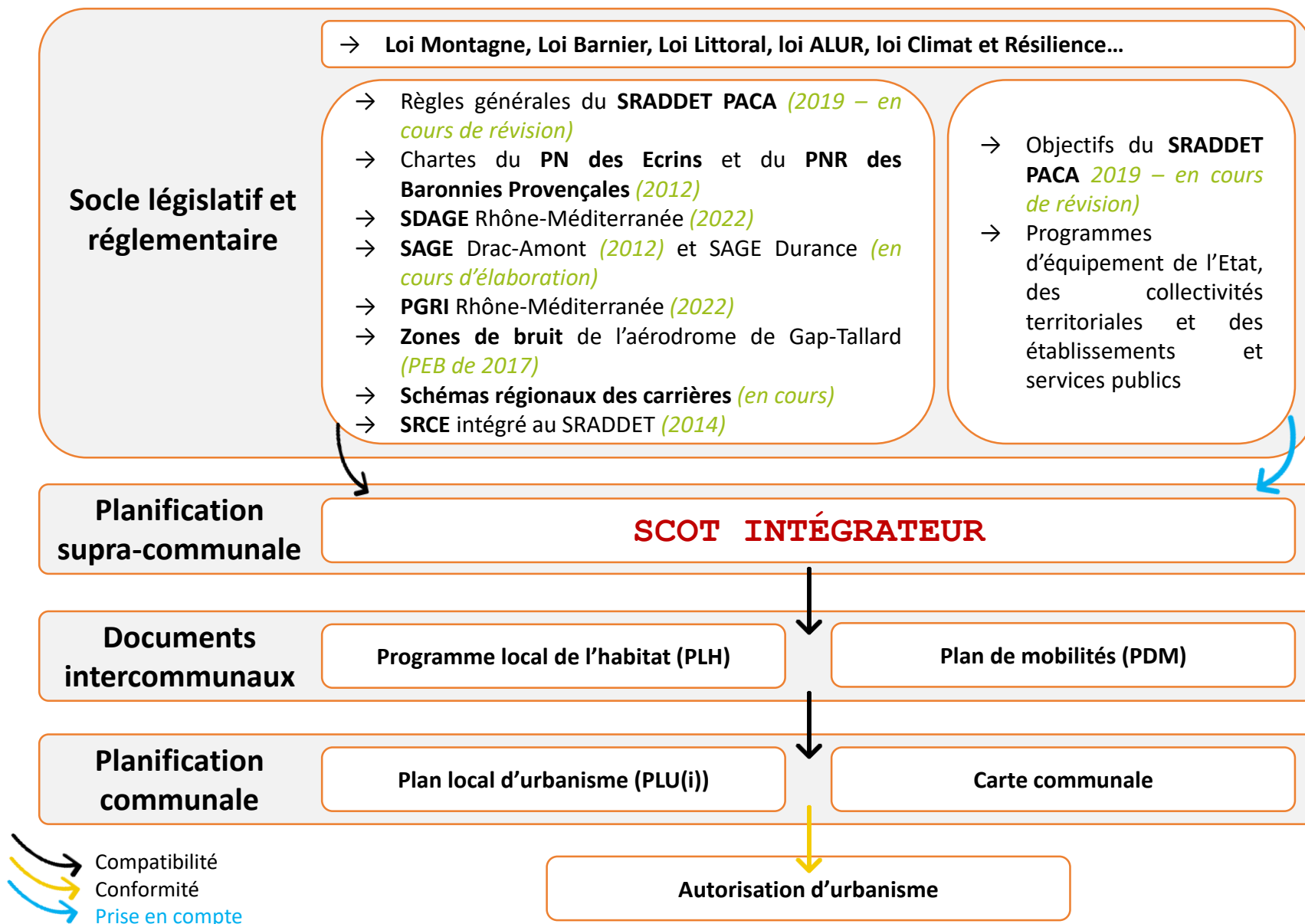
A défaut du respect de l'échéance d'intégration de la Loi Climat fixée pour les SCoT, l'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs est suspendue jusque l'entrée en vigueur du schéma révisé



LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU SCoT



LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE





Communes concernées sur le territoire du SCoT de l'Aire Gapençaise

→ Toutes les communes



Les régimes d'urbanisation

- Principe **d'extension de l'urbanisation en continuité de l'urbanisation existante** (*dérogation possible par la réalisation d'une étude spécifique*)



La préservation des espaces naturels, paysages et milieux caractéristiques

- La préservation des **espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard**
- La préservation des **terres** nécessaires au maintien et au développement des **activités agricoles, pastorales et forestières**

- La préservation des **parties naturelles des rives des plans d'eau** d'une superficie inférieure à 1000 hectares **sur une distance de 300 mètres** à compter de la rive (*possibilité d'exclure des plans d'eau du fait de leur faible importance ou de réaliser une étude spécifique justifiant des possibilités de constructions et aménagements dans certains secteurs*)



Développement touristique

- Identification des besoins en matière de **réhabilitation de l'immobilier de loisir**
- Planifie les **Unités Touristiques Nouvelles (UTN) structurantes** de taille ou de capacité d'accueil importante (*possibilité d'étendre cette liste en abaissant les seuils ou en définissant d'autres opérations de développement touristique*)

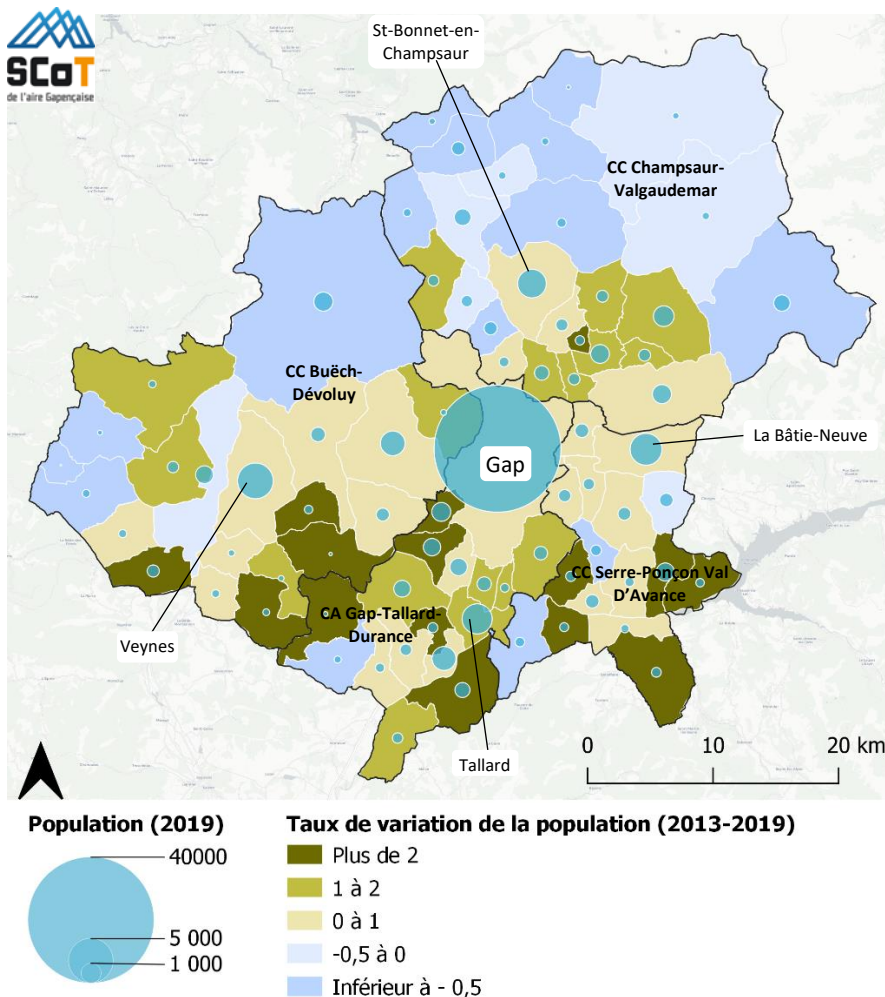
SOMMAIRE

- Introduction
- **Diagnostic territorial**
 - Accueil et développement démographique et résidentiel
 - Développement économique et commercial
 - Agriculture
 - Aménagement et développement touristique
 - Mobilités et déplacements
 - Aménagement numérique du territoire
 - Analyse de la consommation d'espaces
- Etat initial de l'environnement



ACCUEIL ET DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET RÉSIDENTIEL

Taux de croissance annuel moyen de la population (2013 – 2019)



Source : INSEE 2019, traitement ADEQUATION

Une croissance démographique en demi-teinte ces 10 dernières années

- Une croissance globale de **0,88% par an entre 2006 et 2019**, portée notamment par la CC Serre-Ponçon Val d'Avance (+1,27% par an) et la CA Gap Tallard Durance (+0,61% par an)
- Un **net ralentissement de la croissance depuis 2013** : 0,44% /an contre 1,53% par an entre 2006 et 2012
- Un **solde migratoire positif** sur l'ensemble des EPCI, **mais en baisse**
- Des **perspectives de reprise récente**, notamment suite à la crise sanitaire de 2020, à confirmer à moyen terme et avec obtention de nouvelles données INSEE

ENJEUX

- Maintenir la population en place / conserver l'attractivité du territoire en permettant un parcours résidentiel fluide
- Répondre aux nouveaux arrivants qui s'orientent en partie vers un logement collectif, en location
- Définir une politique foncière pour répondre aux besoins en logements induits par la croissance démographique

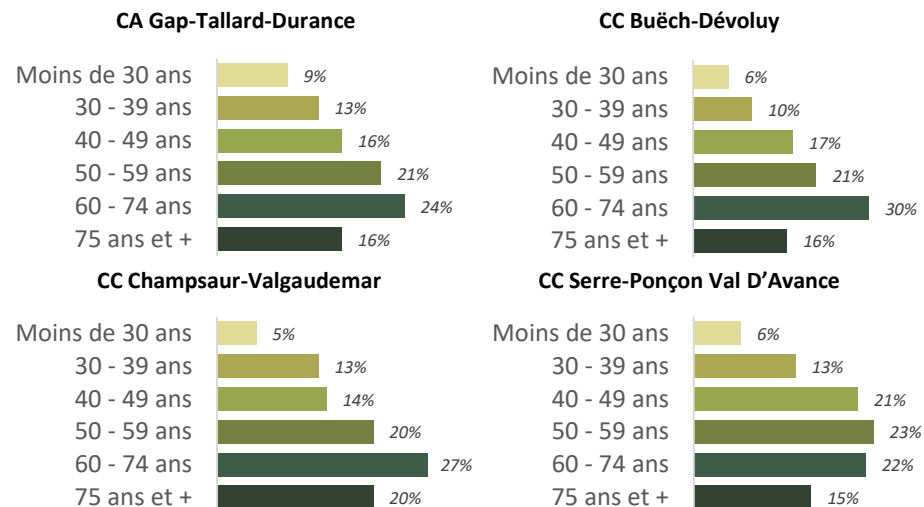
Un vieillissement de la population plus marqué qu'à l'échelle nationale

- **42% de ménages de plus de 60 ans** en 2019 (dont 17% de plus de 75 ans) contre 38% en 2009
- 40% de plus de 60 ans en région PACA en 2019, 36% en moyenne nationale

Une diminution de la taille des ménages

- 2,07 personnes par ménage en 2019 (-**0,09 personne depuis 2009**) : un chiffre légèrement supérieur à la moyenne départementale (2,05 personnes par ménage)
- Une baisse de 0,11 personne à l'échelle des Hautes-Alpes et 0,09 à l'échelle nationale

Répartition des ménages par tranches d'âge en 2019



Source : INSEE 2019, traitement ADEQUATION

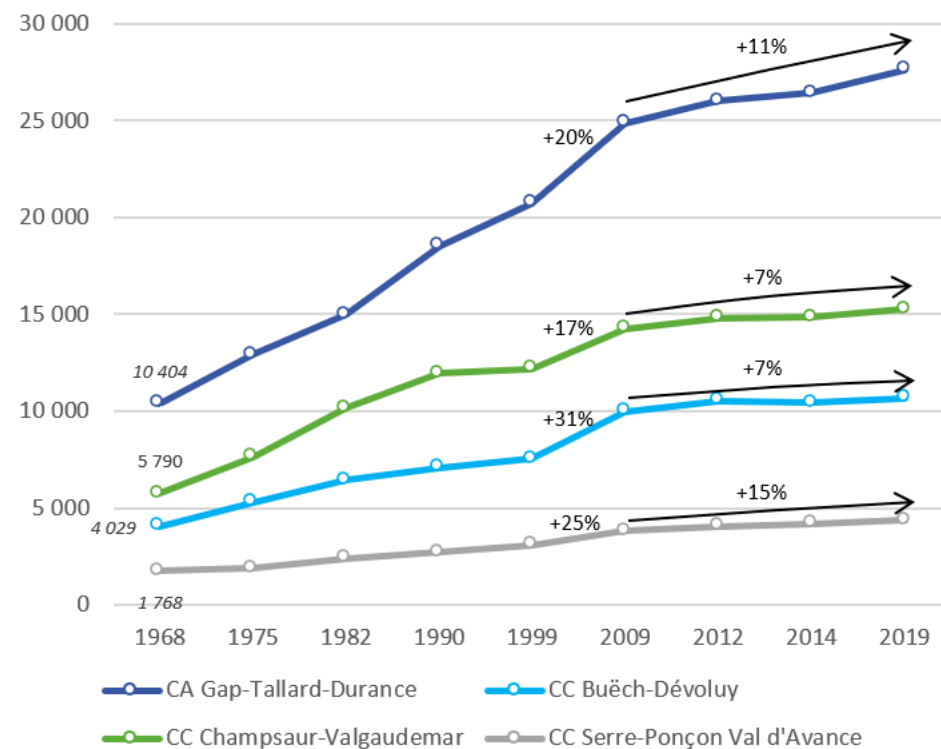
ENJEUX

- Accueillir de nouvelles populations, notamment des jeunes, en proposant une offre de logements attractive
- Proposer une offre adaptée aux dynamiques observées, notamment à la diminution de la taille des ménages (rééquilibrage des typologies)
- Répondre aux besoins des publics spécifiques

Un parc de logements dont la progression ralentit depuis 2008

- **57 906 logements**, dont :
 - 64% de résidences principales
 - 29% de résidences secondaires
 - 7% de logements vacants
- Depuis 2012, un **rythme inférieur à 1% par an**, contre 2,5% avant 2009 et 1,5% entre 2009 et 2012
- Une **construction neuve** dominée par le **logement individuel** (65% des logements produits depuis 2010) et portée par la CA Gap-Tallard-Durance (62% de la production)

Evolution du volume du parc de logements par EPCI entre 1968 et 2019



Source : Insee 2019, traitement ADEQUATION

ACCUEIL ET DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET RÉSIDENTIEL

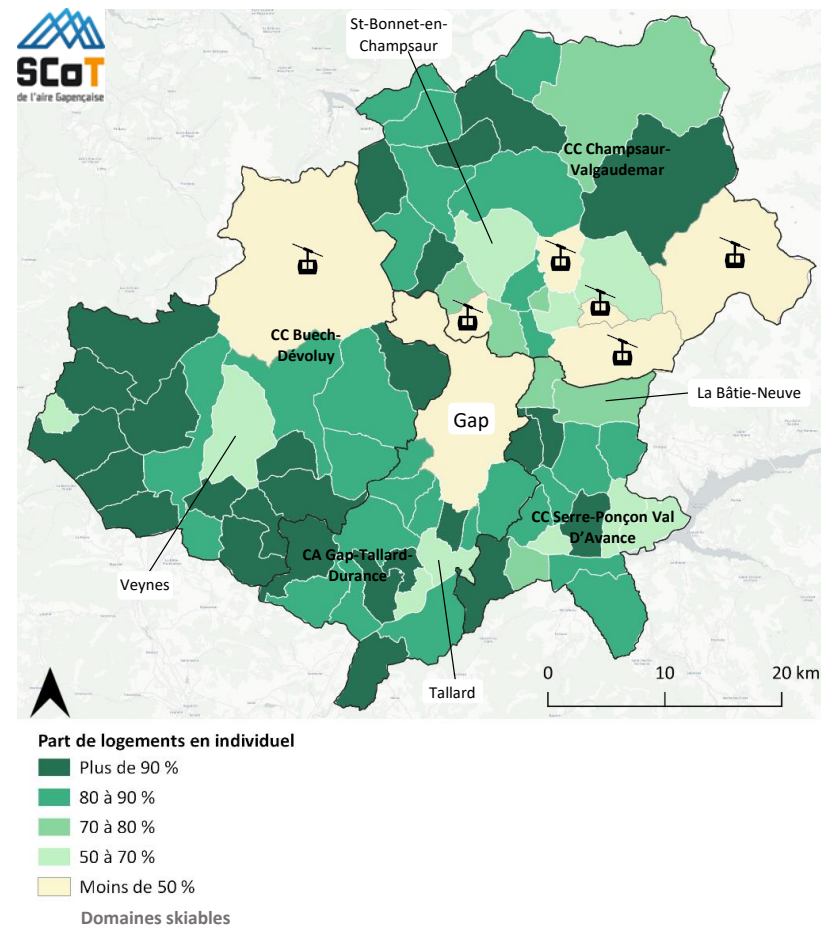
Un parc de logements caractérisé par une forte proportion de logements individuels et résidences secondaires

- 51% du parc correspondant à des logements collectifs, mais **seulement quelques communes proposant une majorité de collectif** (Gap et les stations touristiques)
- **54 communes sur les 78** présentant un parc de logements composé à **plus de 80% de maisons**
- **29% de résidences secondaires**, avec des parts jusqu'à 50/60% voire plus pour le Buëch-Dévoluy et le Champsaur-Valgaudemar

Avec un potentiel de requalification / amélioration du parc existant

- Un **taux de vacance de 7%**, supérieur à celui du département, avec toutefois des disparités territoriales
- Un **parc de logements globalement vieillissant** : plus de la moitié des résidences principales construites avant 1970 → enjeu dans le cadre de la Loi Climat et Résilience

Part des logements individuels (2019)



ENJEUX

- Limiter la consommation foncière au sein d'un territoire dominé par le logement individuel
- Trouver une juste répartition de la production et des formes urbaines selon les territoires
- Traiter le parc ancien

ACCUEIL ET DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET RÉSIDENTIEL

Les capacités budgétaires des ménages locaux sont incompatibles avec une partie de l'offre de logements du territoire

- Des budgets d'acquisition compris entre 140 K€ et 200 K€ pour les jeunes actifs des classes moyennes
- Un T3 neuf se valorise à partir de 230 K€

Un parc de logements sociaux présent sur l'ensemble du territoire, mais polarisé par Gap (80% du parc)

ENJEUX

- Diversifier l'offre de logements du territoire
- Développer une offre abordable en accession (à destination notamment des primo-accédants) et en location
- Développer et équilibrer l'offre de logements sociaux



Budgets moyens des ménages de l'Aire Gapençaise
(ménages des 4ème à 6ème déciles de revenus)

100 – 200 K€



Prix médian d'un T3 sur le territoire



Ancien
130 K€

Neuf
210 K€



Prix médian d'une maison 4 pièces sur le territoire

Ancien
220 K€

Neuf
250-300 K€

Source : INSEE FILOSOFI 2019, DVF 2021-2022, ADEQUATION

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

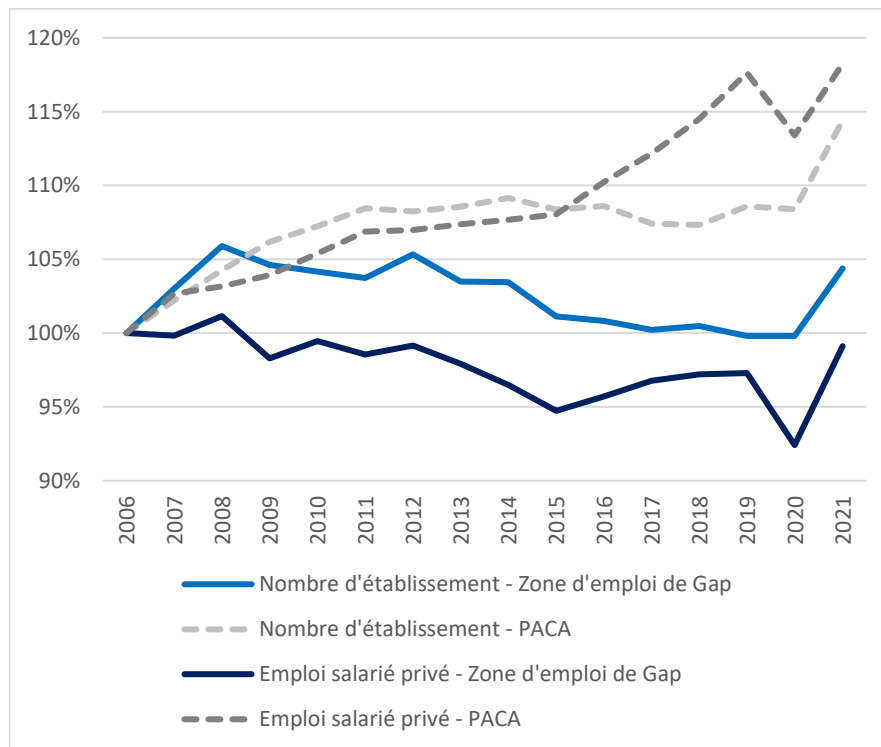
L'Aire Gapençaise constitue une polarité majeure des Hautes-Alpes, portée par la ville de Gap

- Le territoire accueille **56% des emplois du département** et **49% des établissements**, avec des entreprises majeures
- La ville de Gap concentre **67% de l'emploi du SCoT**, contre 52% de la population → une polarisation qui génère des déplacements pendulaires

Une dynamique économique inférieure à la moyenne régionale, avec certains signaux d'attractivité à relever

- Des **volumes d'emplois salariés** de la zone d'emploi de Gap (125 communes) **stables** entre 2006 et 2021 (-1%), tandis que la région a enregistré sur la même période une croissance de l'emploi salarié privé de 14%
- Un **taux de chômage** inférieur aux moyennes régionale et départementale
- Un **ratio créations / radiations d'entreprises favorable**

Evolution comparative du nombre d'établissements et de l'emploi salarié privé entre 2006 et 2021 – Zone d'emploi de Gap



Source : Insee 2019, traitement ADEQUATION

ENJEUX

- Conforter le poids économique du territoire
- Améliorer l'accessibilité des ZAE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

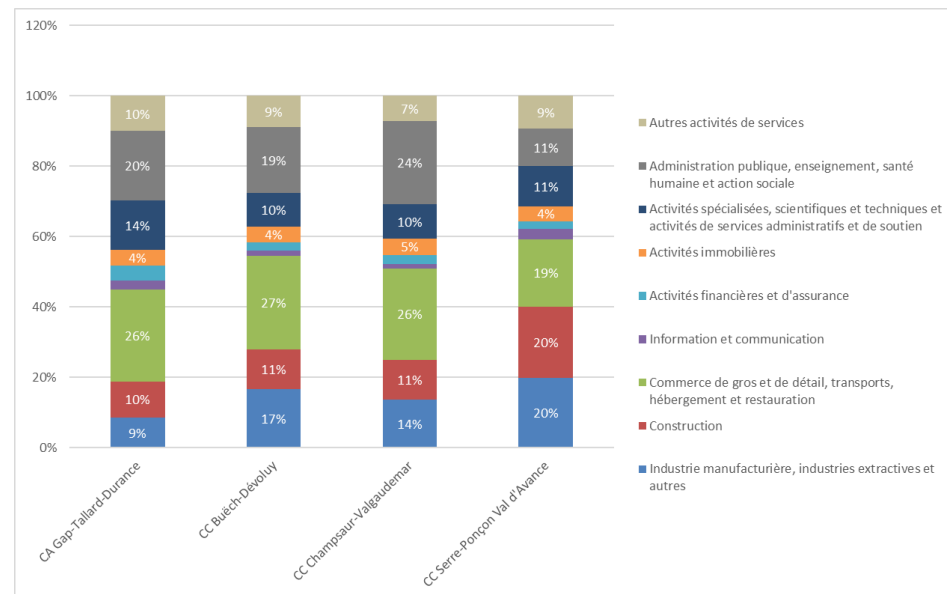
Un modèle économique spécifique, avec des particularismes locaux

- Une forte représentation de la **sphère présenteielle**
- Un poids important du **tourisme** et de **l'artisanat**
- Des **filières spécifiques**, en partie territorialisées (agroalimentaire, aéronautique...)

Zones d'activités économiques : une consommation foncière limitée à 39 ha depuis l'approbation du SCOT en vigueur

- 39 ha consommés dont 14 ha hors projets engagés avant approbation du SCoT
- **89 ha mobilisables** : une distorsion entre le manque de foncier à l'offre (mobilisé) et le foncier mobilisable

Part d'établissements par secteur d'activités



Source : Insee 2019, traitement ADEQUATION

ENJEUX

- Affirmer les spécificités économiques du territoire et consolider l'économie productive
- Construire une stratégie foncière pour mobiliser les réserves disponibles
- Favoriser la densification des zones d'activité et leur requalification

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

Un poids du commerce conséquent au sein de l'économie de l'Aire Gapençaise

- 38,5% de l'économie en termes de chiffre d'affaires déclaré

Des disparités territoriales et des offres différenciées, génératrices de déplacements

- Des densités commerciales variables et impactées par le tourisme
- Une armature structurée autour des principales polarités urbaines, qui concentrent certains types de commerces

Densité commerciale pour 1000 hab.

	Gap	CA Gap-Tallard-Durance	CC Buech-Dévoluy	CC Champsaur-Valgaudemar	CC Serre-Ponçon Val D'Avance
	Ratio / 1000 hab				
Alimentaire	1,7	1,7	3,5	3,3	1,2
Café – Restaurant	3,7	3,5	6,6	6,8	2,1
Culture – Loisirs	1,4	1,1	1,3	3,0	0,1
Eq maison	1,2	1,1	0,4	0,7	0,5
Eq personne	2,2	1,8	0,5	0,5	0,1
Santé - Beauté	4,4	4,0	2,7	2,7	2,3
TOTAL	11,03	9,96	12,9	16,4	4,3

ENJEUX

- Renforcer le rééquilibrage territorial de l'offre commerciale et rapprocher les lieux de consommation des lieux de résidence
- Favoriser l'implantation et le maintien des commerces dans les centres-villes et centres-bourgs

AGRICULTURE

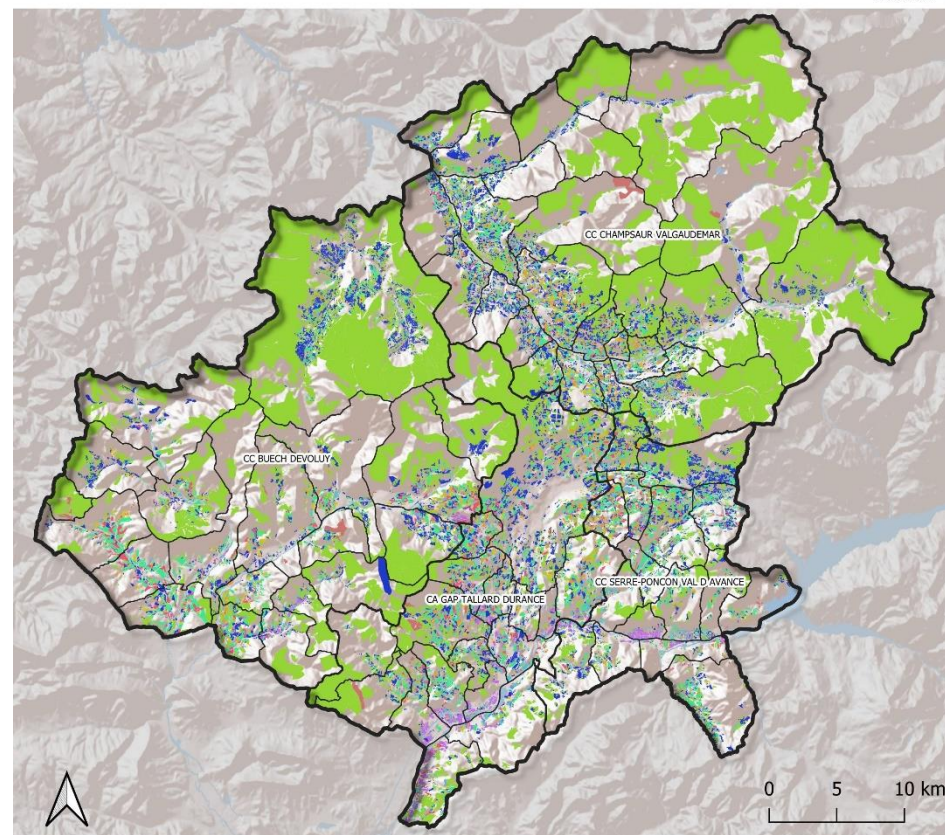
Un territoire fortement représenté par l'agriculture

- Des **surfaces agricoles utilisées (SAU)** qui occupent **¼ du territoire** et 55 % de la SAU des Hautes-Alpes
- **921 exploitations** en 2020, soit 56 % du nombre d'exploitations des Hautes-Alpes
- Une **main d'œuvre agricole** qui représente **3 197 personnes** en 2020
- Mais des **disparités selon les EPCI** (plus forte représentation du nombre d'exploitations et du PBS pour la communauté d'agglomération, et de la SAU pour le Champsaur-Valgaudemar)

Des productions agricoles diversifiées, mais dominées par l'agro-pastoralisme

- Une **agriculture diversifiée** (+100 types de cultures) mais **morcelée**, et très largement **dominée par l'agro-pastoralisme** (91 % = surfaces fourragères)
- Des **parcelles de fond de vallée irriguées**, en lien avec les cultures végétales et prairies et fourrages → **menace du réchauffement climatique** sur la ressource en eau et donc l'irrigation et sur les cultures

Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2021



Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2021

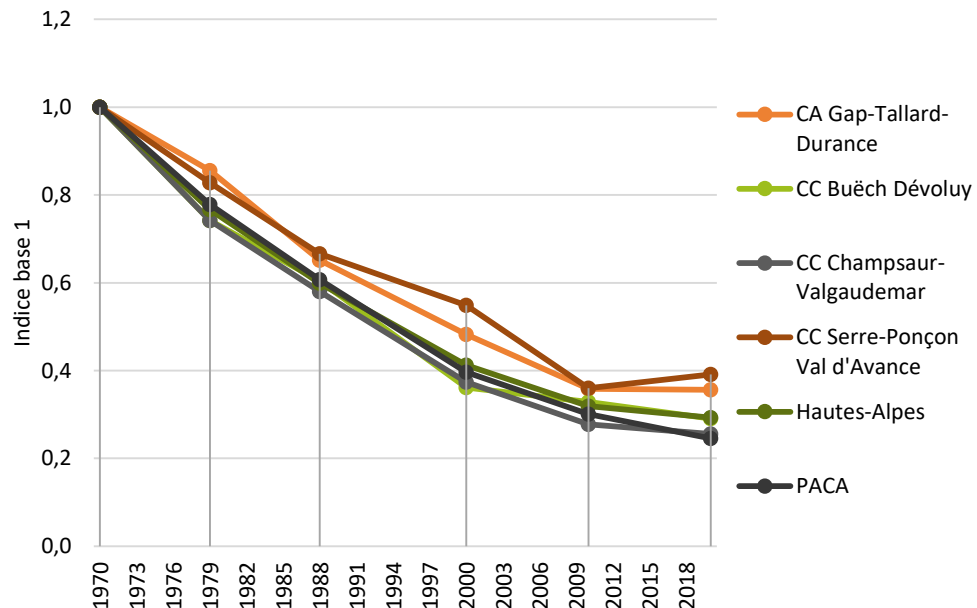
Estives et landes	Vignes
Prairies permanentes	Autres cultures industrielles
Fourrage	Tourneol
Prairies temporaires	Légumineuses à grains
Orge	Protéagineux
Autres céréales	Gel (surfaces gelées sans production)
Blé tendre	Colza
Vergers	Fruits à coque
Divers	Autres oléagineux
Maïs grain et ensilage	Plantes à fibres
Légumes ou fleurs	Aire Gapençaise

AGRICULTURE

Les évolutions et le devenir des exploitations agricoles

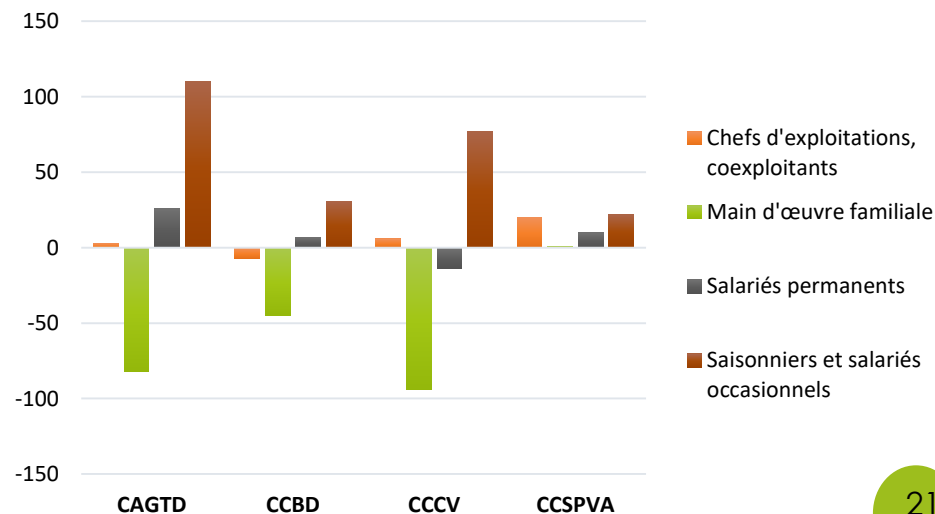
- Des exploitations de **moins en moins nombreuses**, mais **des exploitations de plus en plus grandes**
- Une globale **stabilisation de la main d'œuvre agricole**
- Mais des **exploitations familiales** de moins en moins nombreuses **au profit du salariat**, vers **de plus grosses structures**, avec donc une transmission rendue plus difficile (coût de l'exploitation plus important, morcellement du foncier)
- Un **vieillissement des exploitants notable**, bien que compensé en partie par l'installation et la reprise de jeunes exploitants

Evolution du nombre d'exploitations entre 1970 et 2020 (indice base 1)



Source : Agreste - Recensement agricole (1970 à 2020)

Evolution de la main d'œuvre par catégorie entre 2010 et 2020



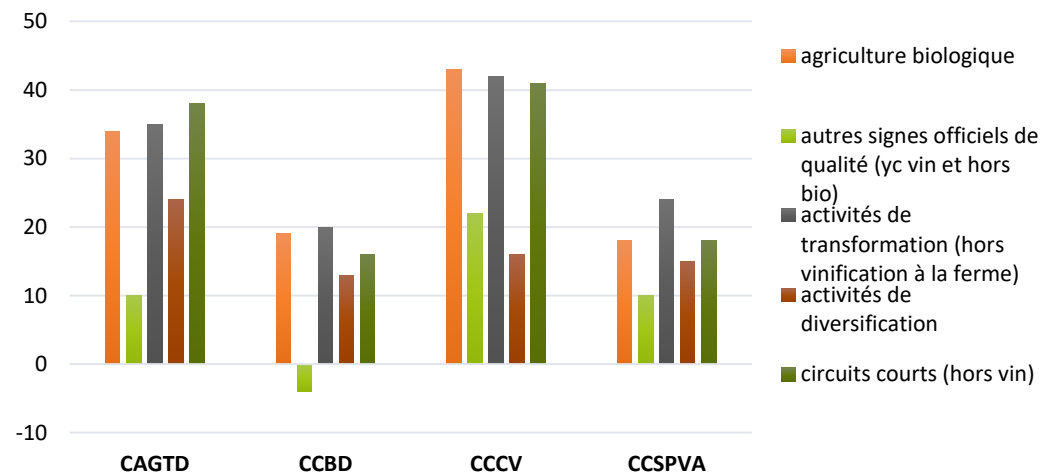
Source : Agreste - Recensement agricole (2010 et 2020)

AGRICULTURE

La valorisation agricole

- Des **démarches de valorisation agricole en progression** (AB, activités de transformation, de diversification, circuits courts...)
- Mais qui **restent encore marginales** : progression plus difficile des signes officiels de qualité et stagnation voire recul du marché bio

Evolution du nombre d'exploitations dans une démarche de valorisation agricole entre 2010 et 2020



Source : Agreste – Recensement agricole (2010 et 2020)

ENJEUX

- Eviter l'étalement et la dispersion urbaine et préserver les espaces agricoles à forts enjeux
- Favoriser le maintien des exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs
- Permettre de diversifier les activités agricoles
- Trouver une juste répartition entre les différents usages de la ressource en eau et accompagner l'adaptation des exploitations au changement climatique
- Trouver un équilibre entre développement des énergies renouvelables et préservation des activités agricoles...

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le tourisme, une activité économique majeure

- Tourisme = **1er PIB** des Hautes-Alpes
- Des **entreprises** en lien avec le tourisme **importantes**
- Des **emplois directs** et **indirects** (*380 emplois directs induits par les remontées des stations de la CCCV par exemple*)

Une fréquentation touristique importante mais différenciée

- **+ 6 millions de nuitées / an**, dont plus du tiers dans la communauté d'agglomération
- Une **saison estivale** globalement **plus importante** que la saison hivernale (40 % des nuitées annuelles) et un printemps plus en retrait
- **2 profils territoriaux** : les territoires de stations marqués par la saisonnalité, et les territoires de « vallée » plus homogènes
- 53,4 % de l'offre d'activités de loisirs et 67 % de l'offre de restauration contenues sur le territoire de **5 communes** (Orcières, Le Dévoluy, Gap, Tallard, Sigoyer)

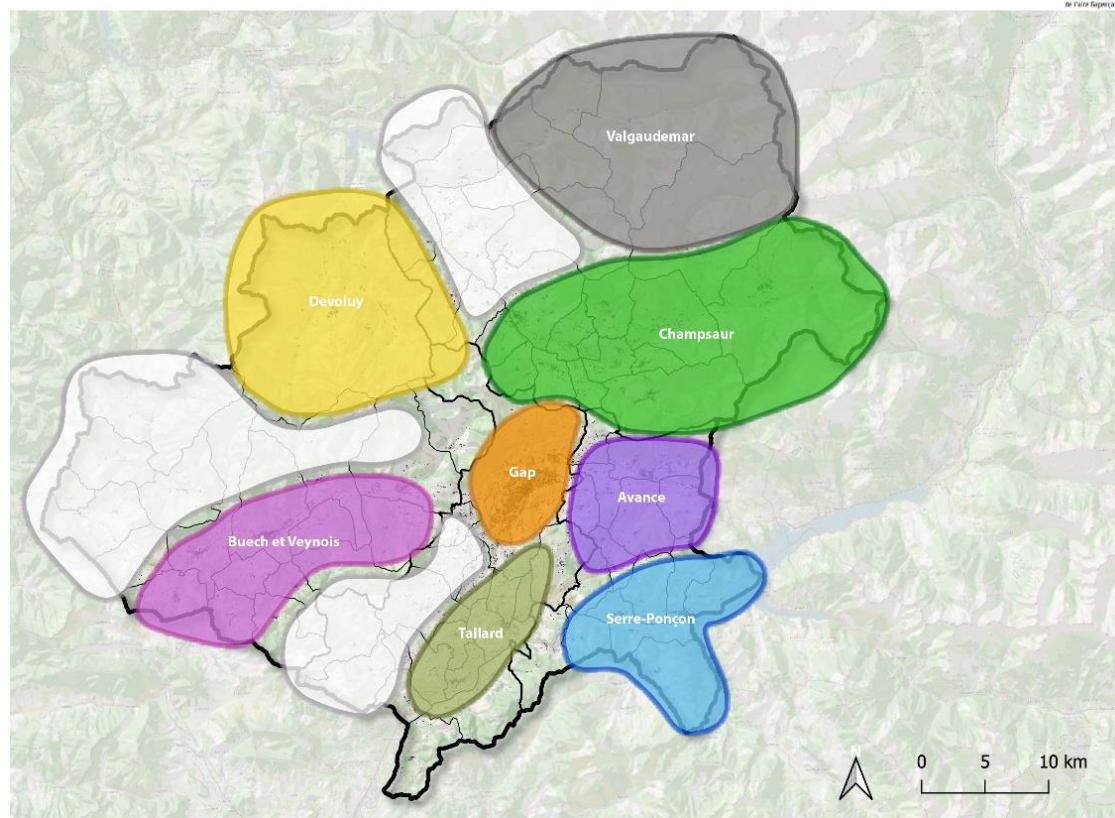
Nuitées En M	HAUTES-ALPES	CCSPVA	CCBD	CCCV	CAGTD	Total aire gapençaise
Françaises	86% 14,2	88% 1,2	89% 1,1	94% 1,7	88% 2	42 % des HA 6
Etrangères	14% 2,3	12% 0,18	11% 0,1	6% 0,09	12% 0,3	26% des HA 0,6
Hautes -Alpes	13%	17%	15%	12%	39%	23%
BDR	20%	18%	30%	34%	15%	
PACA	32%	31%	44%	50%	30%	
AURA	16%	16%	19%	14%	18%	
IDF	13%	11%	9%	9%	11%	
Répartition par saison hors touristes des HA	Hiver = 34% Print = 10% Été = 42% Aut = 14%	Hiver = 24% Print = 12% Été = 45% Aut = 19%	Hiver = 37% Print = 9% Été = 40% Aut = 13%	Hiver = 38% Print = 11% Été = 39% Aut = 12%	Hiver = 30% Print = 14% Été = 32% Aut = 23%	Hiver = 32% Print = 12% Été = 39% Aut = 17%

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Portraits touristiques des territoires

- Un **tourisme diffus** avec en particulier les offres d'activités de pleine nature (haut-lieu : Valgaudemar)
- Des **secteurs valléens** portés par des sites touristiques spécifiques (Buëch et Veynois, vallée de l'Avance (ex : Notre-Dame-du-Laus), secteur de Serre-Ponçon et secteur de Tallard)
- Des **secteurs de montagne** tournés vers les stations de sports d'hiver également équipées pour le tourisme estival (Le Dévoluy, Champsaur)
- Un **tourisme « urbain »** ou de niche à Gap (domaine de Charance, Gold Bayard...)
- *D'autres secteurs valléens sans site attractif spécifique*

Les secteurs touristiques de l'Aire Gapençaise

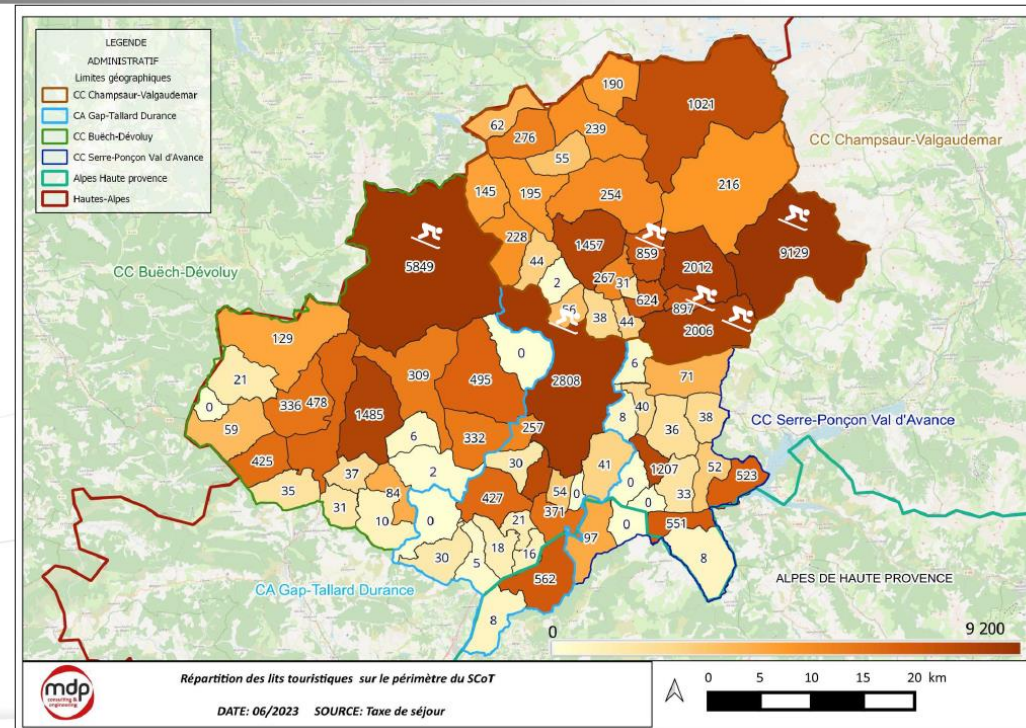


AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

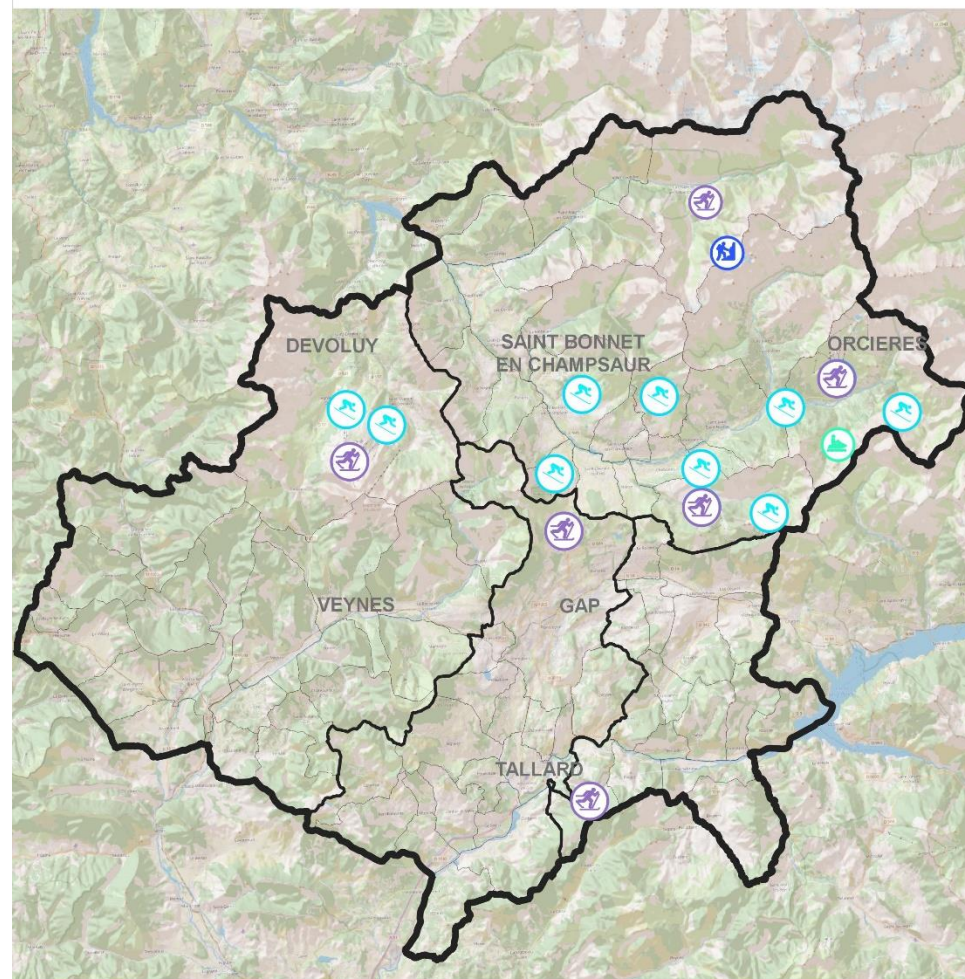
Des capacités d'accueil et d'hébergement importantes mais déséquilibrées

- **124 000 lits touristiques** dont 68% de lits froids et 32% de lits marchands
- Un parc de lits marchands **inégalement réparti sur le territoire** (2 stations de montagne, Orcières et le Dévoluy, globalisant 38 % du parc marchand)
- Un **taux de remplissage** moyen de 7% à l'année, le plus faible taux étant pour les meublés (4%) et les centres de vacances (2%)
- **Manque de diversité du parc** : plusieurs types d'hébergements faiblement ou non représentés (insolites, auberges de jeunesse, hôtel hybride)
- **Faiblesse du parc 4 ou 5 étoiles** et **labels** sous représentés








Le parc de lits marchands à l'échelle des communes



Les activités de plein air au sein du SCoT



Légende

-  Station de ski alpin
-  Station de ski de ski de fond
-  Cascade de glace
-  Traîneau
-  Limites du SCoT
-  Limites intercommunales du SCoT
-  Limites communales du SCoT

La spécificité du tourisme de station de ski : des activités « neiges » encore motrices du développement du territoire

- Différents profils de **stations de ski** :
 - **Grandes stations** (Orcières-Merlette et Le Dévoluy)
 - **Stations villages** (Ancelle, Saint-Léger, les-Mélèzes, Chaillol, Laye)
 - **Station de découverte** (Serre-Eyraud)
- Offre **nordique** relativement basse en altitude, relativement importante, mais peu variée (quasi exclusivement ski de fond)
- Fermeture de **Céüse** : enjeu sur sa reconversion

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les stations face au réchauffement climatique

- +1°C d'ici 2050 : -1 mois de durée d'enneigement
- Fréquence des mauvaises saisons : double d'ici 2050
- En dessous de 1 500 mètres : problème des retours station / fronts de neige
- Des **résistances** face aux effets du changement climatique **différenciées selon les stations** :
 - Stations qui pourront rester viables grâce à la neige de culture mais pouvant connaître des difficultés (Chaillol, St-Léger, Ancelle)
 - Conditions plus contrastées (Laye)
 - Conditions d'exploitations satisfaisantes pour le Dévoluy et Orcières

Grandes orientations des contrats stations :

- **Stations Champsaur** : Pérenniser l'offre liée au « produit neige » avec en parallèle sobriété énergétique / énergies renouvelables pour participer à transition et assurer l'acceptabilité de ce type de tourisme + diversification
- **Station Dévoluy** : en 2035: activités « hors ski » = 20% du CA (3% aujourd'hui)

Grandes orientations de l'ADDET

- HA : Une destination de références en matière de nature préservée et de transition écologique
- La montagne comme dénominateur commun
- Pérennisation de l'offre ski

ENJEUX :

- Structuration et lisibilité territoriale de l'offre : Quelle armature ?
- Lien vallée / station pour aujourd'hui et pour demain
- L'avenir des stations (village) : à l'échelle (de temps) du SCoT pour Laye, St Léger... Et au-delà 2050 ?
- Intérêt pour la clientèle locale (habitants et touristes)
- Réversibilité (de saison et d'usage) des équipements
- Importance de la mobilité douce : liaison territoriale de l'offre, image client etc.
- Stratégie globale face aux évolutions climatiques et sociologiques

MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

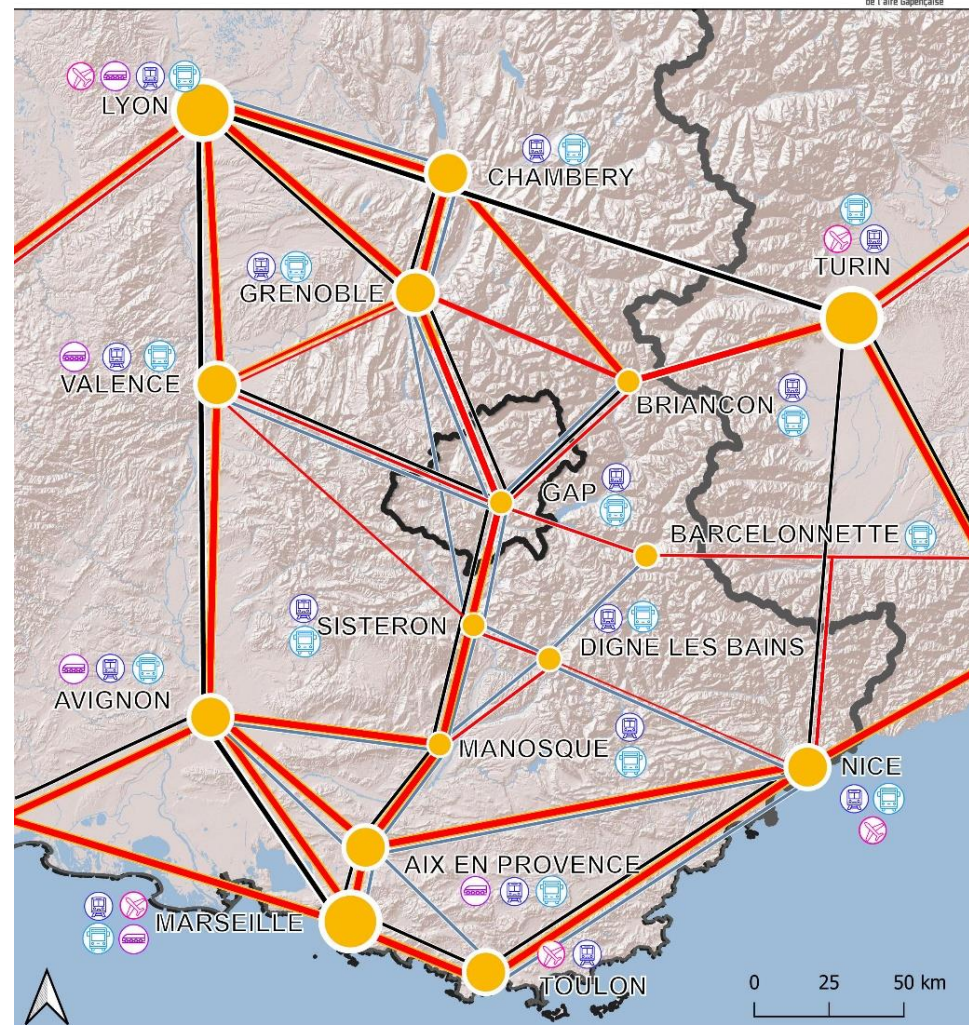
Déplacements routiers vers les grands pôles

- Un **nœud** pour irriguer l'ensemble des Hautes-Alpes depuis le sud
- Un **territoire relativement éloigné des principaux pôles** dans une logique de déplacements quotidiens, avec une relation à Grenoble ou Aix/Marseille qui peut être différente
- Des **déplacements vers l'ouest** plus contraints





Transports en commun

- **Plusieurs grands pôles attractifs** reliés par le réseau de train depuis l'Aire Gapençaise
- Des temps de trajets longs et parfois peu de cadencement : une **capacité d'utilisation pour des trajets quotidiens très limitée**

Axes routiers du sud-est Français et centralité gapençaise



Légende

	Aéroport		Autoroute		Pôle urbain majeur
	Passage de TGV		Nationale		Pôle urbain intermédiaire
	Passage de train		Départementale		Pôle urbain mineur
	Transports en commun		Ligne TGV		Limites du SCoT
			Ligne de train		
			Ligne de car		

MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

Déplacements routiers internes

- Un **réseau structurant** qui irrigue le territoire et à partir duquel se structure le **réseau secondaire**
- Une bonne partie du territoire qui reste à moins de 30 min de Gap, au cœur du réseau routier, mais des temps de trajet qui souvent s'allongent sur le réseau secondaire (massifs, cols...)

Transports en commun

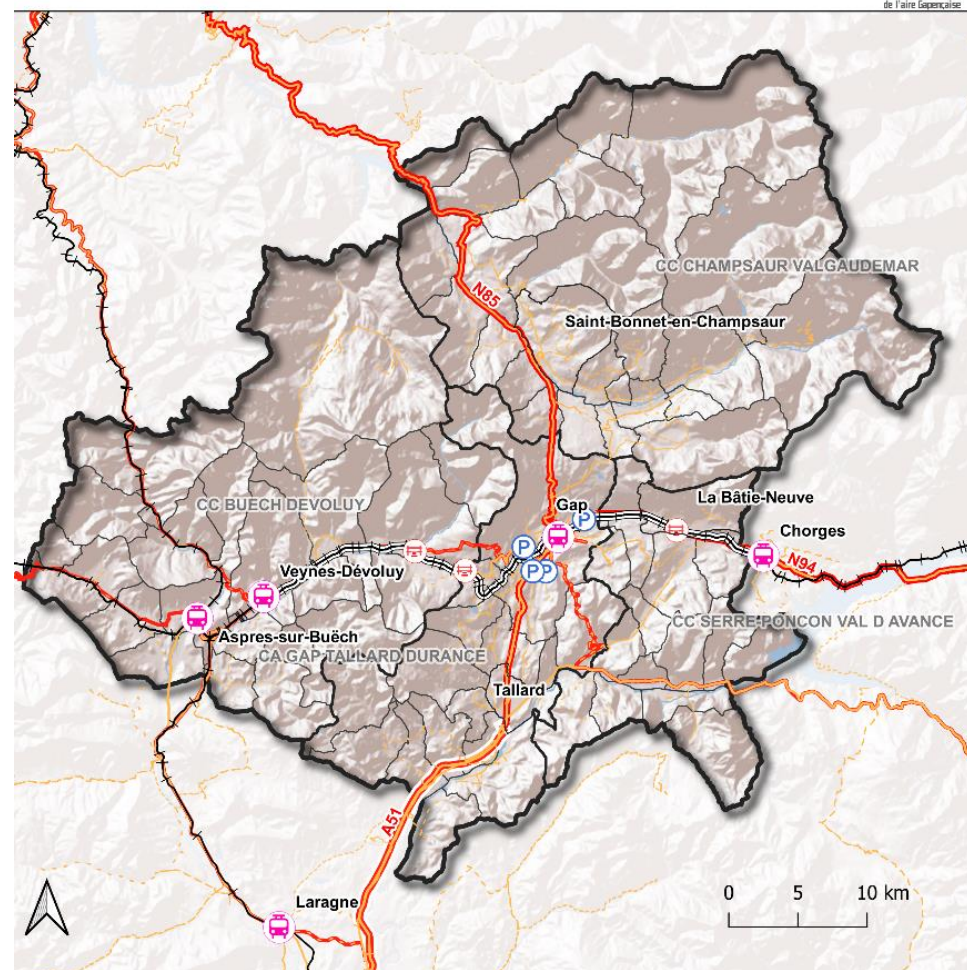
- Mobilité ferroviaire intra territoriale **peu développée** (et en globale diminution sur le temps long)
- **Large maillage du territoire en bus**, mais certaines communes restent non desservies, avec une efficacité parfois limitée par le temps de trajet et le positionnement des arrêts de bus

Déplacements doux

- Peu d'aménagements piétons
- Quelques itinéraires cyclos, et des projets en cours

⇒ **Une intermodalité peu développée sur le territoire, hormis sur Gap**

Les mobilités au sein du SCoT Gapençais



Légende

Réseau routier

- Autoroute
- Nationale
- Départementale principale
- Parking relais

Réseau ferré

- Gare
- Voie ferrée
- Projet de ligne de tram-train
- Projet de réhabilitation de gare

Réseau de bus

- Ligne de bus principale
- Ligne de bus secondaire

Limites administratives

- Limites du SCoT
- Limites intercommunales du SCoT
- Limites communales du SCoT

Différents projets en lien avec les déplacements et les mobilités

- Modernisation de la RN85 entre la sortie de l'autoroute de la Saulce et Gap
- Rocade de gap
- Schéma directeur de la mobilité sur la CAGTD

⇒ Plusieurs projet permettant d'agir :

- Sur une amélioration des déplacements voiture
- Une meilleure efficience du réseau de transports en commun dans un logique de déplacements quotidiens
- Une amélioration de la qualité de ces transports du point de vue des émissions de GES

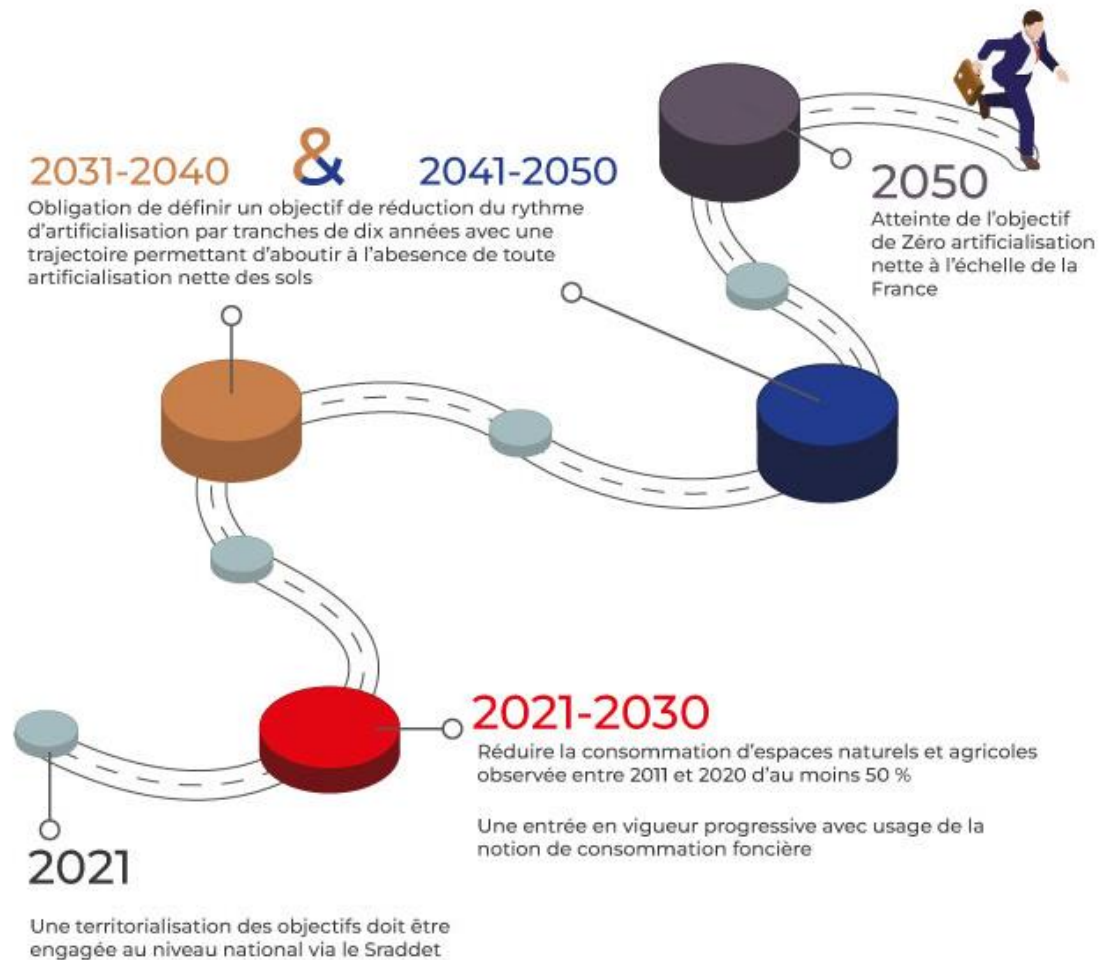
ENJEUX

- Développer et dimensionner infrastructures routières eu égard aux besoins saisonniers et permanents
- Permettre le déploiement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, en adéquation avec les politiques supra territoriales

Le cadre législatif

La Loi Climat et Résilience promulguée en 2021, pose un objectif national ambitieux, décliné en deux temps :

- La **réduction par deux du rythme d'artificialisation des sols** qui est traduit par un objectif de réduction de la consommation des ENAF sur les dix années suivant la promulgation de la loi, soit entre 2021 et 2031, par rapport à la décennie précédente (2011-2021)
- L'**absence d'artificialisation nette** (ou zéro artificialisation nette – ZAN) des sols en 2050



ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES

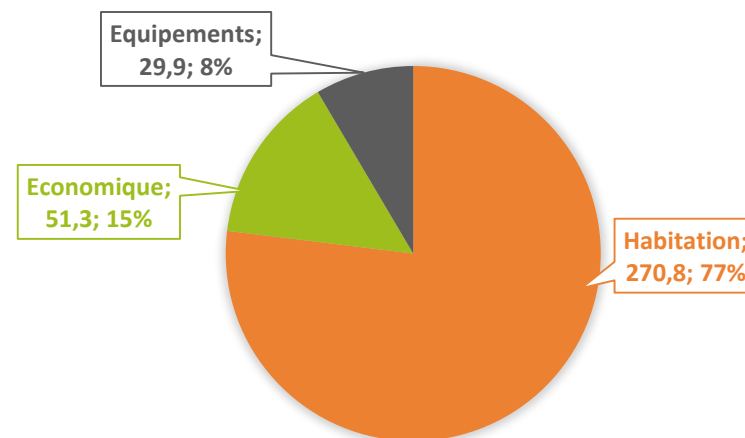
CONSOMMATION D'ESPACES PAR PÉRIODE



- Un **volume d'espaces consommés** qui **diffère selon les EPCI** (178 ha consommés sur la communauté d'agglomération contre 41 ha pour la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance)
- Une **consommation largement tournée vers l'habitat**, ce pour l'ensemble des intercommunalités

Sur les 350 hectares consommés entre 2011 et 2021:

- Plus de **80 %** le sont en **extension** de l'urbanisation
- Les **espaces agricoles** sont les plus consommés :
 - **63%** des espaces consommés sont **agricoles**
 - 94% des espaces agricoles consommés sont des **espaces en extension de l'urbanisation** (contre 57% pour les espaces naturels, généralement situés au sein des zones déjà urbanisées)



Répartition de la consommation d'espaces entre 2011 et 2021

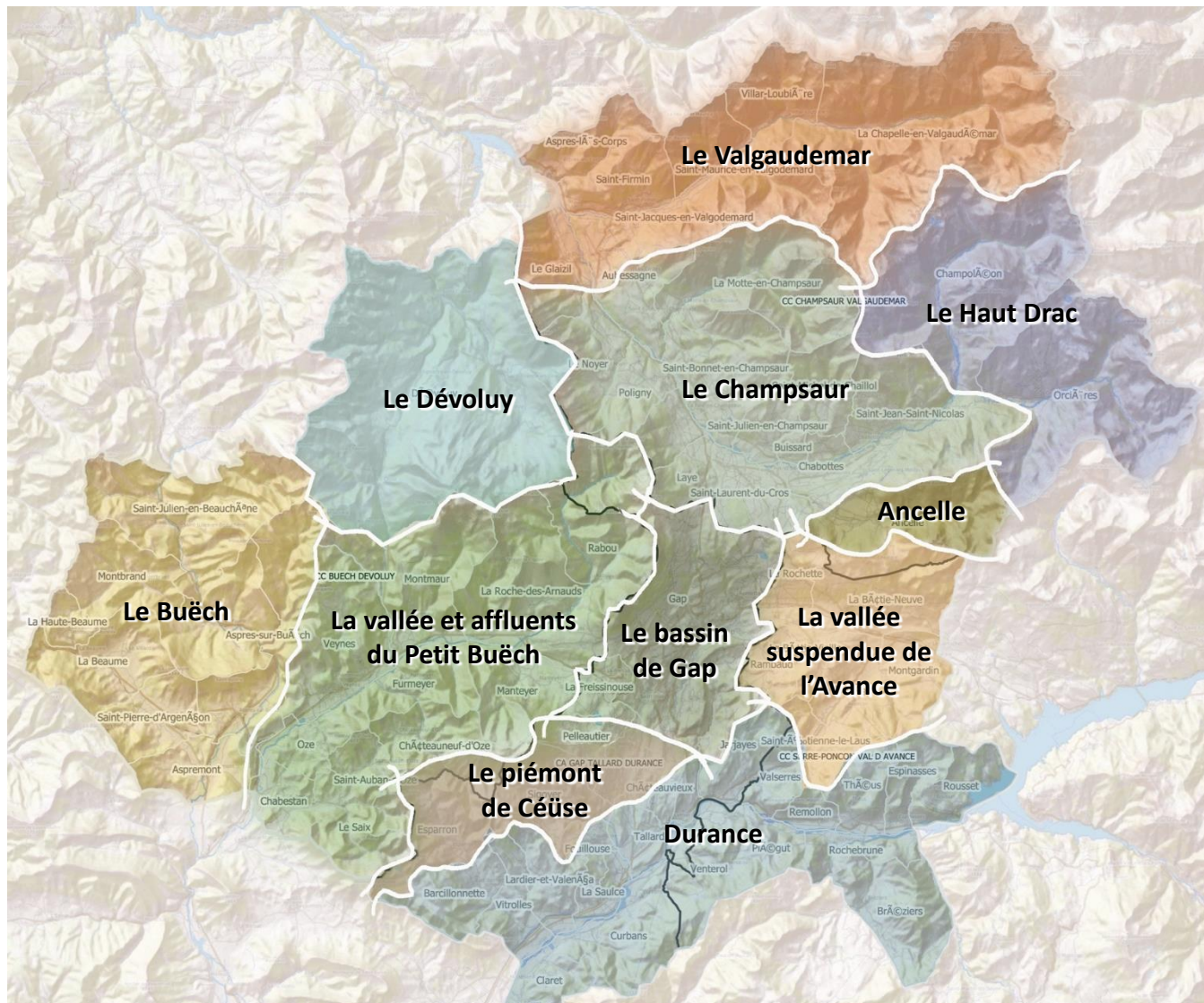
SOMMAIRE

- Introduction
- Diagnostic territorial
- **Etat initial de l'environnement**
 - Patrimoine paysager et architectural
 - Patrimoine naturel et écologique
 - Ressources naturelles
 - Nuisances et pollutions
 - Risques naturels et technologique



PATRIMOINE PAYSAGER

LES 11 UNITÉS PAYSAGÈRES

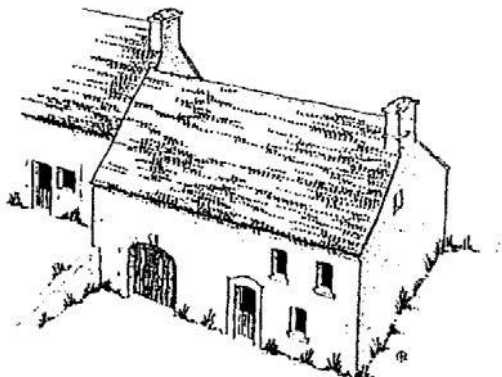


11 unités paysagères distinctes fondées sur des critères d'unités paysagères, de cohérences hydrographiques, géologiques et des systèmes agricoles :

- Le Valgaudemar
- Le Champsaur
- Le Haut Drac
- Le plateau d'Ancelle
- Le Dévoluy
- Le Buëch
- La vallée du Petit Buëch
- Le piémont de la Céüse
- La vallée de la Durance
- La vallée suspendue de l'Avance
- Le bassin de Gap

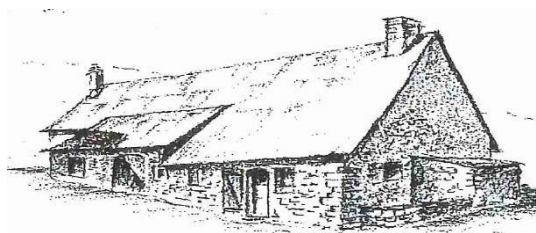
Les 11 unités paysagères du SCoT de l'Aire Gapençaise

PATRIMOINE ARCHITECTURAL



Architecture traditionnelle du Champsaur

Source : Atlas 1999

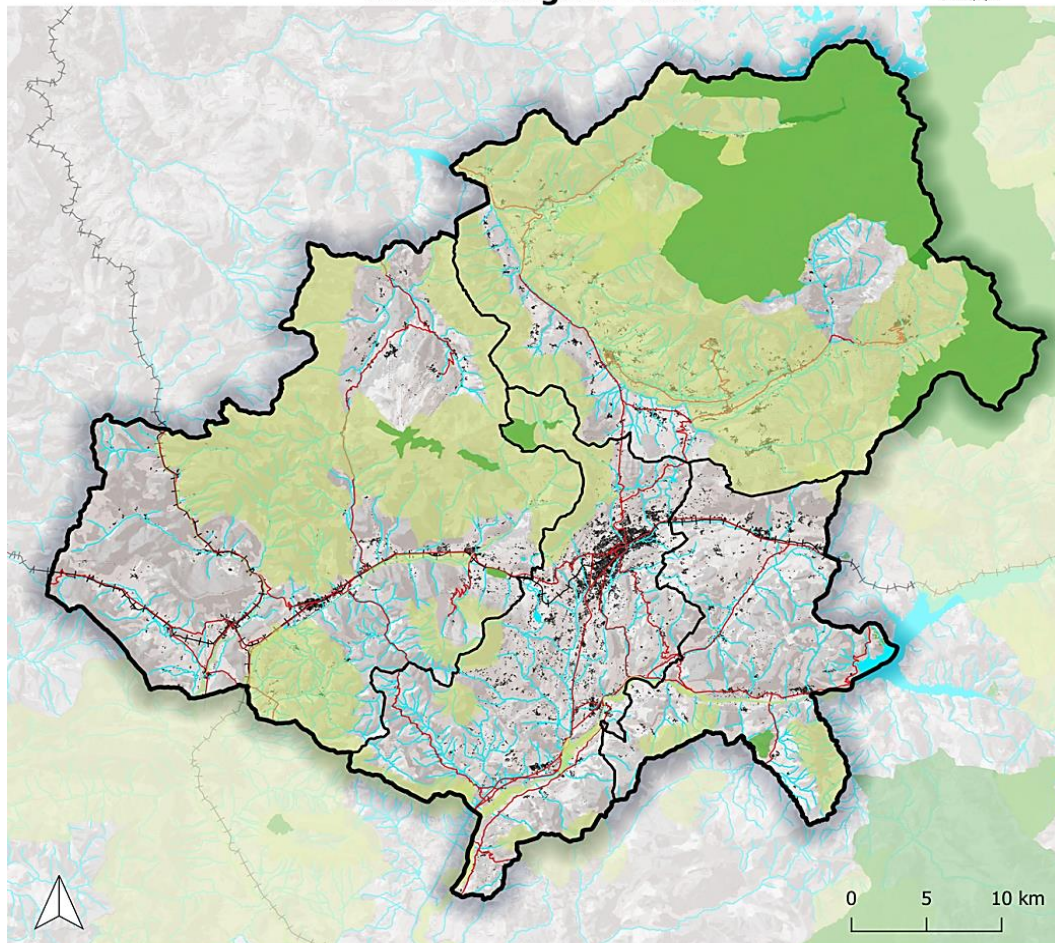


Ferme traditionnelle à Agnières



Architecture urbaine au centre de Gap

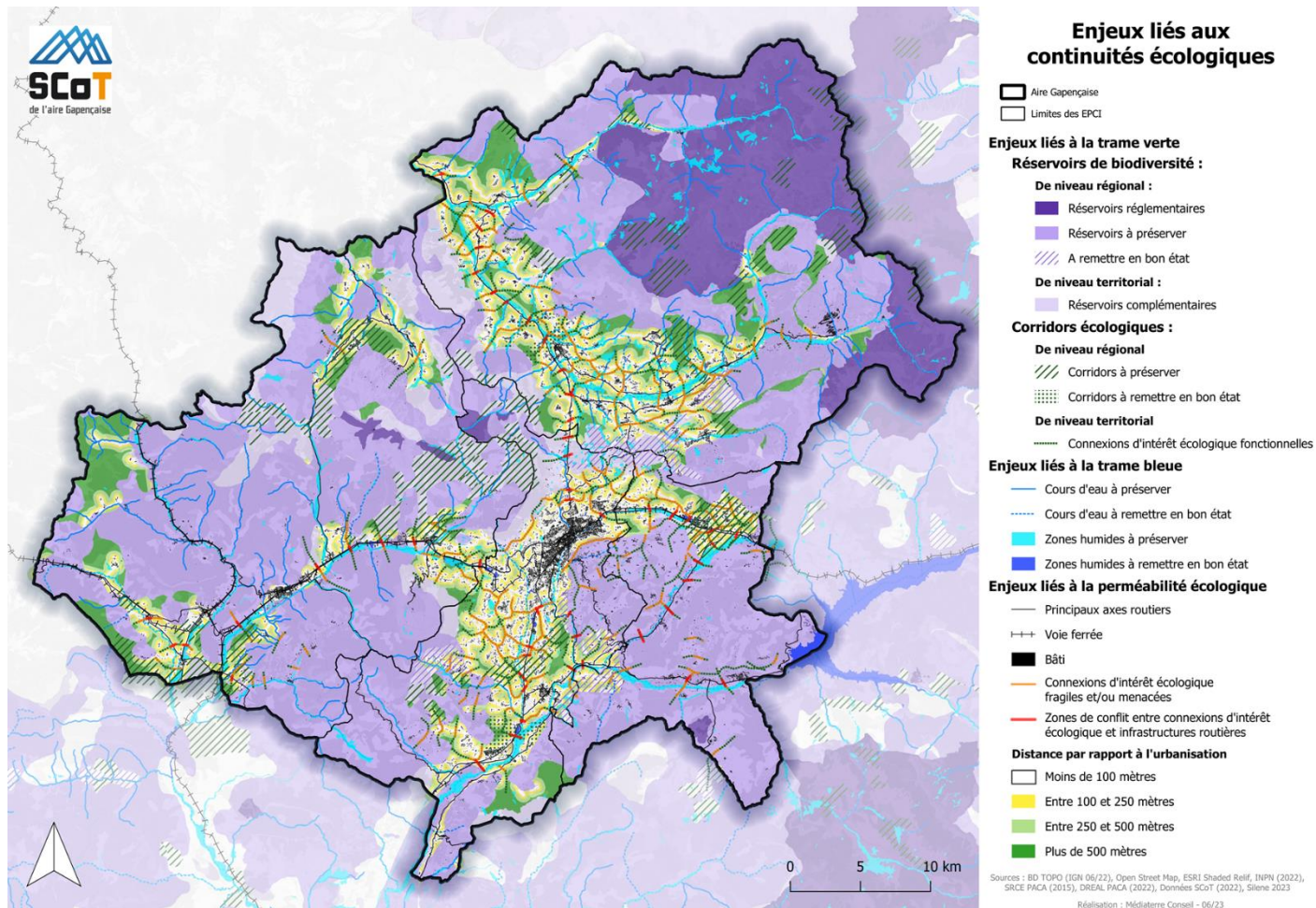
- L'**habitat rural largement réparti**, principalement des **fermes**, groupées ou non, forment une **architecture vernaculaire locale**, voire **microlocale**
- Les principales influences sont :
 - le **modèle dauphinois**, présent sur les plateaux du nord de Gap (Champsaur, Valgaudemar, Dévoluy)
 - le **modèle provençal**, présent dans les vallées au sud de Gap
 - le **modèle plus spécifiquement montagnard**, présent dans les hautes vallées (Drac)
- Les **bourgs** et plus encore la **ville de Gap** ont donné lieu à un **bâti moins « régional »**, plus directement influencé par les **grands courants de l'architecture savante**
- **19 édifices** sont classés ou inscrits **Monument Historique**
- **2 communes** bénéficiant d'un classement en **Site Patrimonial Remarquable - SPR** (Tallard et Remollon)
- **5 labels Architecture Contemporaine Remarquable**
- **Inventaire du petit patrimoine : 1500 bâtiments inventoriés** par le Pays Gapençais (chapelles, fours, fontaines, moulins...)

PATRIMOINE NATUREL ET ÉCOLOGIQUE *BIODIVERSITÉ*Stratégie Nationale pour les
Aires Protégées 2030

SNAP 2030 :

- Zones de protection forte
- Aires protégées

- Un **patrimoine naturel** avec **59%** du territoire concerné par un outil de protection dont **13% de protection forte** (cœur du parc national des Ecrins, 2 réserves naturelles nationales, 1 réserve biologique, 3 arrêtés de protection de biotope)
- Une **Trame Verte et Bleue** (TVB) fonctionnelle avec **72 % en Réservoir de Biodiversité** (dont 3 % à remettre en bon état) et **3 secteurs d'importance régionale à consolider** : Tallard / Bayard / Poligny
- Une **sous-trame « agricole »** très présente en fond de vallée, plateaux et plaines (4,6%) avec un **réseau de haies important** (+ de 3000 km) et une évolution vers des **pratiques écologiques** (Agriculture Bio x 2,5 entre 2010 et 2020 et 2 zones agricoles protégées = Sigoyer et Rambaud)
- Une **sous-trame « forestière »** importante (42,7% du territoire) avec **42,2 % de forêts publiques** (dont 77 communales et 20 domaniales) et **49,8 % dans un périmètre de protection**

PATRIMOINE NATUREL ET ÉCOLOGIQUE *BIODIVERSITÉ***ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX STRATÉGIQUES**

- Enjeu de **préservation de la qualité des habitats naturels** (forestier 42,7%, ouvert/semi-ouvert 28,3%, aquatique/humides 4%) et de la **diversité des espèces** (qualité des habitats, réduction des pressions et lutte contre les espèces exotiques envahissantes)

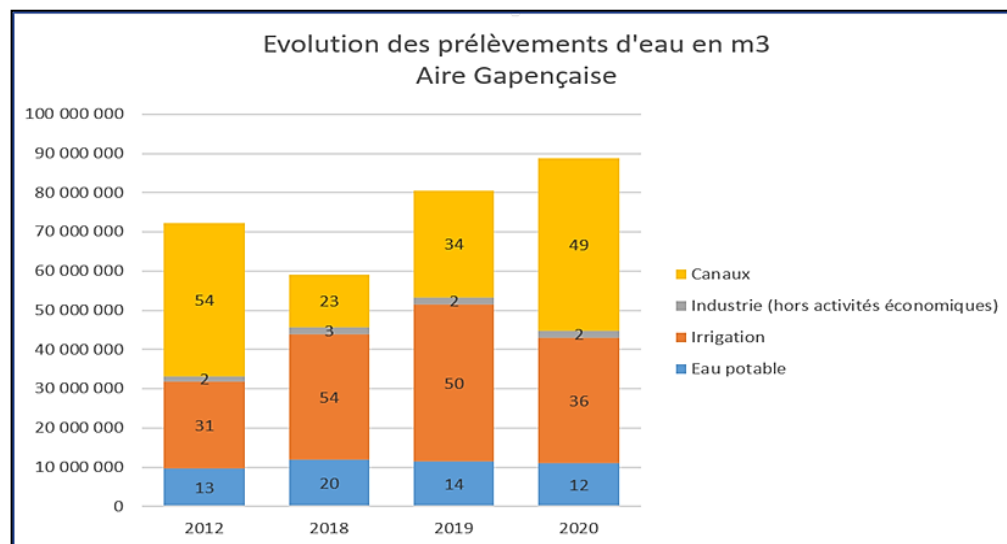
- Enjeu sur la **gestion multifonctionnelle des milieux naturels**, forestiers et agricoles et de la **préservation des sols agricoles, forestiers et humides** (services écosystémiques)

- Enjeu de **préservation et de restauration des continuités écologiques** (fonctionnalité des milieux et résilience des espèces)

RESSOURCES NATURELLES

RESSOURCES EN EAU

- Des **masses d'eau souterraines** en **bon état** quantitatif et qualitatif, **MAIS deux bassins versants sous vigilance quantitative avec un plan de gestion (PGRE)** concernant la nappe alluviale : Le Haut Drac et le Buëch (classée comme Zone de Répartition des Eaux - ZRE)
- Une qualité écologique des **masses d'eau superficielles** qui **s'améliore**, **MAIS 4 cours d'eau** (La Luye, le Petit Buëch, le Drac et le Rousine) dans un **état dégradé** par les rejets d'assainissement notamment
- Nombreux **captages et prises d'eau** avec, pour l'alimentation en eau potable (AEP), la présence de **zones de protection des captages** et d'une **zone de sauvegarde** (Alluvions Drac amont et Séveraisse considérés comme ressource stratégique)
- Des **prélèvements en eau brute** en **augmentation** entre 2012 et 2020 avec un volume d'environ 89 millions de m³ en 2020, dont **+ 13,6 % pour l'eau potable** et **+ 44,9 % pour l'irrigation**
- Un **rendement du réseau d'eau potable** moyennement satisfaisant dans sa globalité allant de 24 à 100 % en 2021 avec 14 communes présentant un rendement inférieur au seuil réglementaire par défaut qui est de 65% pour les communes rurales (*Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012*)



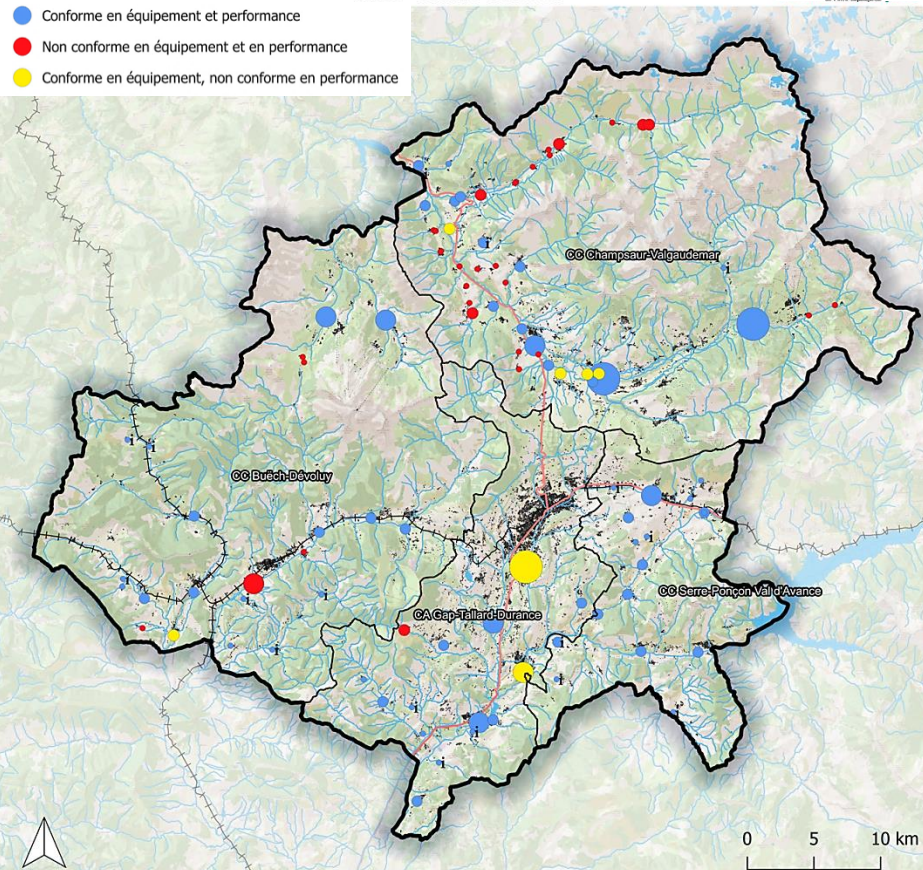
RESSOURCES NATURELLES

RESSOURCES EN EAU

- Un parc de **102 stations d'épuration** (STEU) dont **39 non conformes en 2021**, 55 dépassant la capacité nominale de bon fonctionnement et 4 avec une **capacité résiduelle inférieure à 20%**
- **5 STEU** présentent une **non-conformité depuis 2019** (dont Veynes) et **8 un sous-dimensionnement** (dont Gap, Tallard et Veynes)

Conformité des stations de traitement des eaux usées

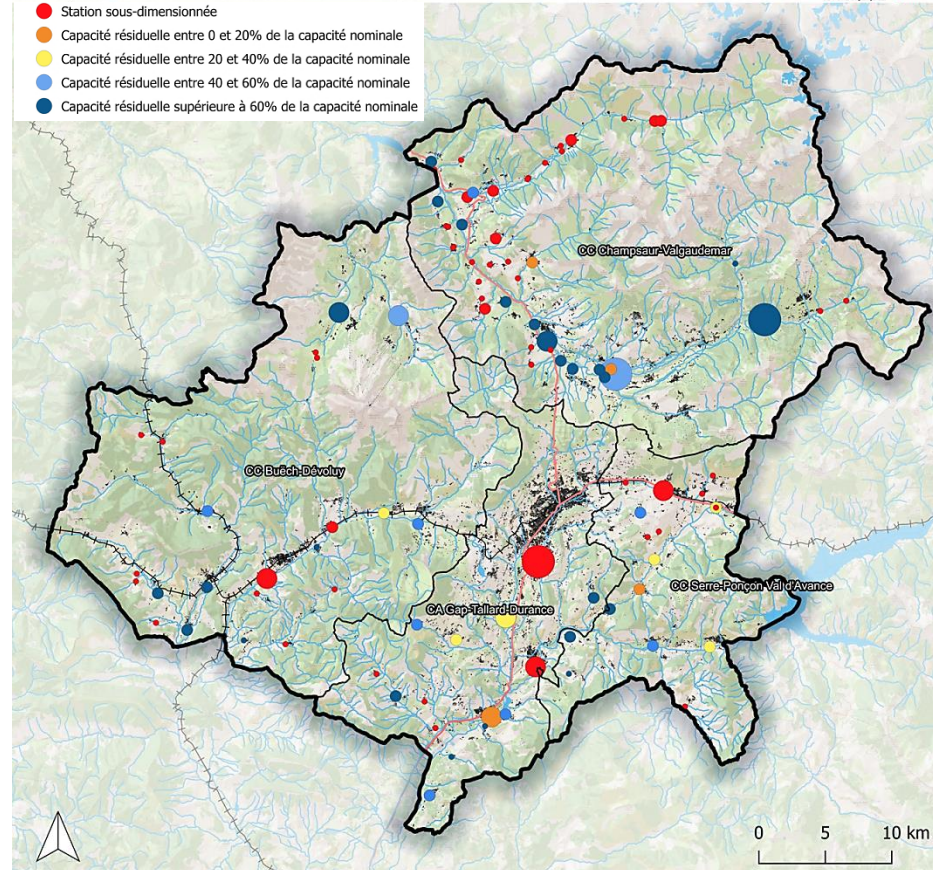
- Conforme en équipement et performance
- Non conforme en équipement et en performance
- Conforme en équipement, non conforme en performance



Etat des STEU en 2021	Surcharge	Non conforme en équipement	Non conforme en performance
CA GTD (16 STEU)	5	2	3
CC BD (22 STEU)	12	5	6
CC CV (47 STEU)	31	26	26
CC SPVA (17 STEU)	8	0	0

Capacité épuratoire des stations de traitement des eaux usées

- Station sous-dimensionnée
- Capacité résiduelle entre 0 et 20% de la capacité nominale
- Capacité résiduelle entre 20 et 40% de la capacité nominale
- Capacité résiduelle entre 40 et 60% de la capacité nominale
- Capacité résiduelle supérieure à 60% de la capacité nominale

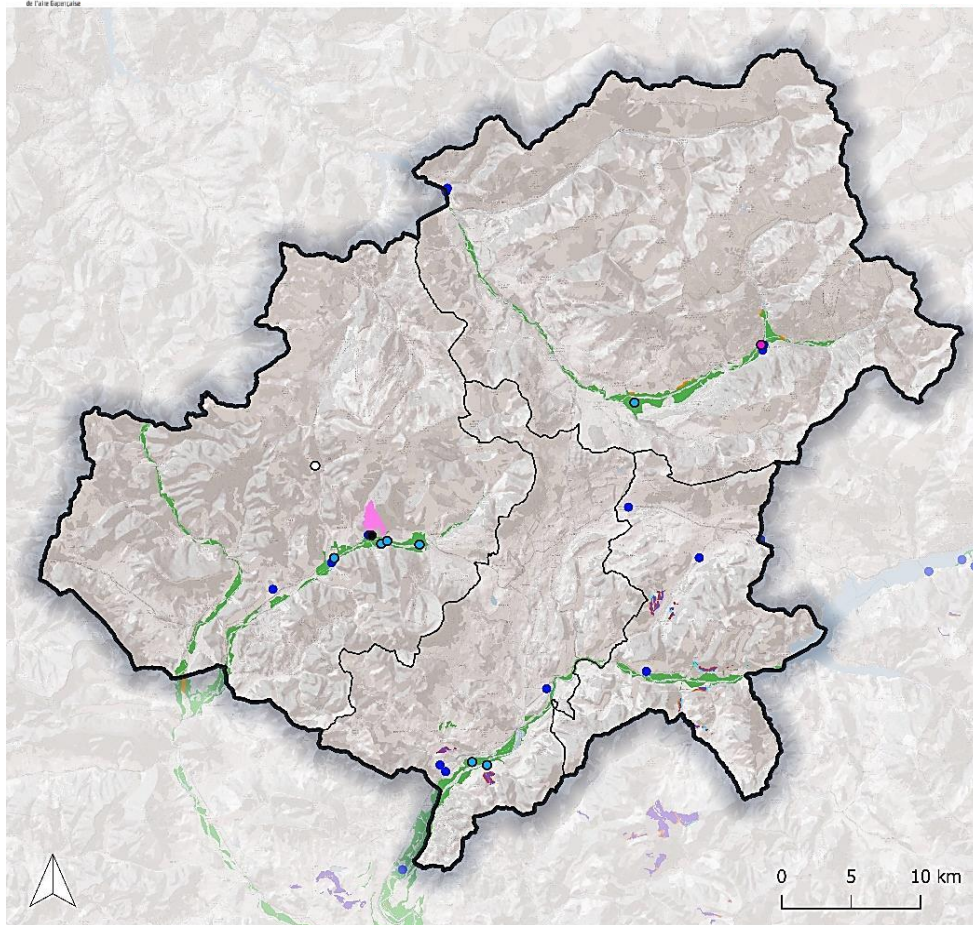


RESSOURCES NATURELLES

RESSOURCES MINÉRALES ET FORESTIÈRES



Exploitation du sol



Éléments structurants du territoire :

- Aire Gapençaise
- Limites des EPCI
- Principaux axes routiers
- Voie ferrée
- Bâti
- Cours d'eau
- Plans d'eau

Carrières :

- Alluvions
- Éboulis et roche massive
- Grès
- Roche massive
- Ressources secondaires

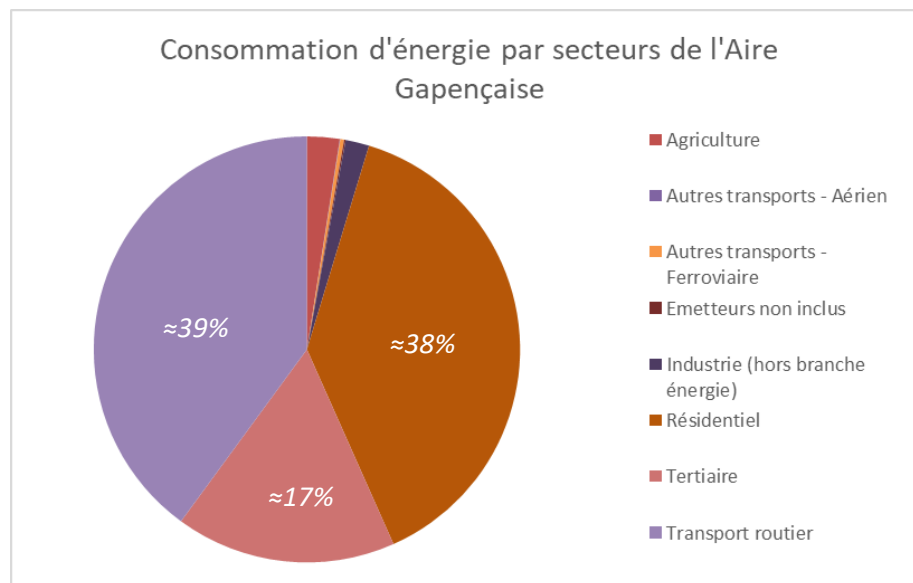
Gisements d'Intérêt :

- Gypse et anhydrite : national
- Roches d'altérations (moraines) : national
- Sables et graviers alluvionnaires : national
- Roches d'altérations (éboulis) : national et régional
- Roches sédimentaires détritiques (grès) : régional
- Sables et graviers alluvionnaires : régional

- Une **ressource minière** importante avec des gisements d'intérêt, notamment **alluvionnaires**: 7 exploitations (4 sur le Petit Buëch, 2 sur la Durance, 1 sur le Drac)
- Une **ressource forestière** non négligeable. Le territoire est couvert par **41,64% de forêts** soit **87 791,8 ha** avec une **progression des surfaces boisées**
- En 2020, la **forêt publique** occupe 62 882,5 ha sur le territoire du SCoT, soit environ **30% du territoire** dont 23 % de forêt communale et 19% de forêt domaniale
- Des **surfaces importantes en pin sylvestre de qualité médiocre** et une filière bois peu développée

La consommation énergétique

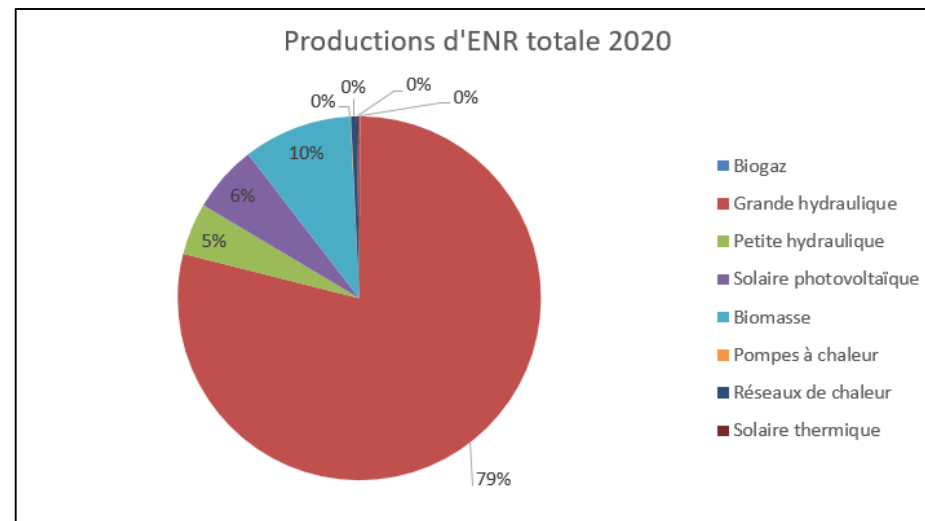
- **Stagnation depuis 2012** (1780 GWh) avec une consommation en 2019 de 1 800 GWh (2020 = 1630 GWh - Pas représentatif, car année COVID)
- Les secteurs du **résidentiel et du transport routier** sont les secteurs le plus consommateur avec respectivement 38 % et 39% en 2019
- **Pas d'évolution à la baisse** significative depuis 2012 (légère augmentation du résidentiel et stagnation du transport)
- La communauté de commune **Gap-Tallard-Durance** consomme près de **3/5 de la consommation totale** du territoire
- **Objectifs du SRADDET non atteint** pour 2023 avec -17% par rapport à 2012 et -27% pour 2030. L'effort doit notamment se faire au niveau du résidentiel



Secteurs	Consommation 2012 (en GWh)	Consommation 2019 (en GWh)	Évolution 2012 - 2019
Résidentiel	667	686	↗ (+2,8%)
Transport	706	709	→ (+0,4%)
Agriculture	34	46	↗ (+35%)
Tertiaire	327	313	↘ (-4,3%)
Industrie (hors branche énergie)	36	23	↘ (-32%)

La production d'énergie renouvelable

- La Grande Hydraulique représente près de 80% de la production totale du territoire
- En dehors de la Grande hydraulique, la production d'ENR est en **forte hausse depuis 2012** avec une augmentation de +130% pour une production de 2 246 GWh en 2020 (avec la grande hydraulique, production autour de 10 000 GWh)
- La **principale production est liée à la biomasse** avec près de 10 % de la production totale en 2020 (chauffage au bois) contre 9% en 2012
- Le **photovoltaïque** et la **petite hydraulique** voient une augmentation significative depuis 2012 avec respectivement **6% en 2020 contre 1% en 2012, et 5% contre 2% en 2012**
- **L'objectif de production du SRADET pour 2023 est atteint** (objectif de 1528 GWh) et le sera pour 2050 (objectif de 3451 GWh). Objectifs revus suite à la prochaine modification du SRADET prévue en 2024 en lien avec les nouveaux objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie



EPCI	Production 2012 (MWh PCI)	Production 2020 (MWh PCI)
CAGTD	2 122 064,7	3 897 814
CCBD	160 422,7	355 047,5
CCCV	406 167,1	884 416,4
CCSPVA	4 964 706,2	5 498 981,2

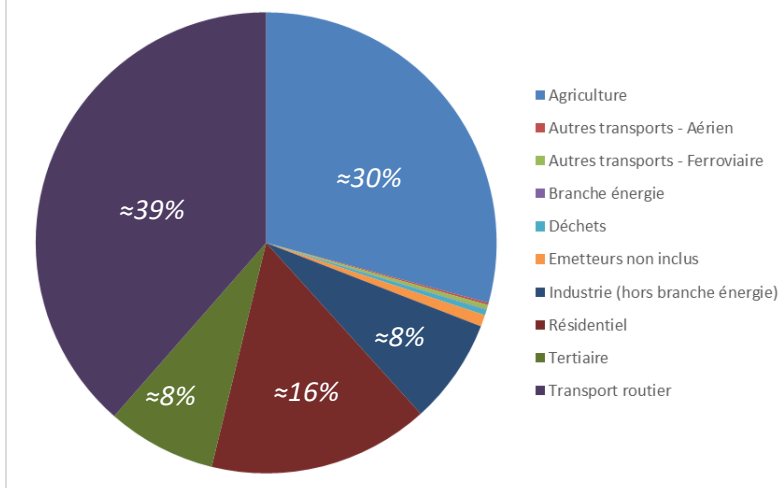
Les émissions atmosphériques

- Les émissions de **gaz à effet de serre** sont **en diminution** en 2019 (*année 2020 non représentative pour cause de COVID*) de **13% depuis 2012**
- Le **principale secteur d'émission** est le **transport routier** (39% en 2019) avec une **baisse de 3%** par rapport à 2012
- La **baisse la plus significative** est le **secteur du résidentiel** (16 % en 2019) avec une **baisse de 36 %** par rapport à 2012
- Le **secteur de l'agriculture** voit ces **émissions stagner** par rapport à 2012 et représente 30 % des émissions totales en 2019
- Les **objectifs du SRADDET** pourront être **atteint pour 2023** (diminution de -19% par rapport à 2012). Selon cette tendance de diminution de 2%/an, les objectifs pour 2030 le seront également (-27% par rapport à 2012)

Les émissions de polluants atmosphériques

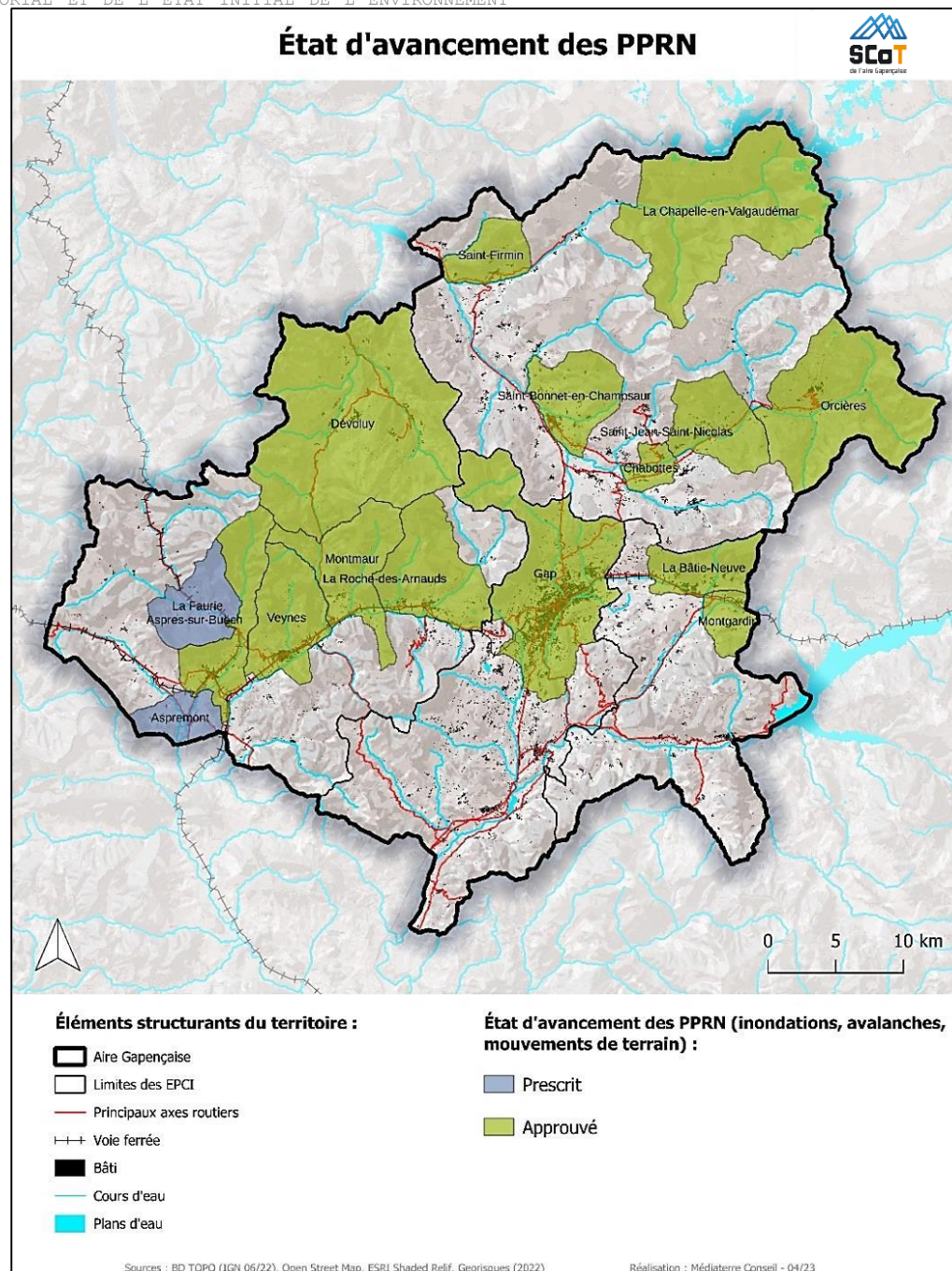
- Les **oxydes d'azotes** (transport) sont **en baisse de -15% par rapport à 2012** mais ne permet pas d'atteindre l'objectif du SRADDET qui est une baisse de -54% des émissions d'ici 2023 par rapport à 2012
- Les **émissions de particules fines** (résidentiel) sont **en hausse de +23% par rapport à 2012**, s'éloignant fortement de l'objectif du SRADDET qui est une baisse des émissions de -40% d'ici 2023 par rapport à 2012

Emissions de GES par secteurs de l'Aire Gapençaise



RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

- Nombreux **risques naturels** : **69 arrêtés de catastrophes naturelles** depuis 1982 et **14 communes couvertes par un PPRN multirisque**
- Des **risques technologiques** majeurs (barrage, canalisation) et **industriels** avec **187 anciens sites industriels (BASIAS) et 44 ICPE** soumises à autorisation
- Des **risques sanitaires** potentiels avec 3 communes concernées par de **fortes émissions de particules fines** en 2020, un **indice annuel qualité dépassant les lignes directrices 2021 de l'OMS** pour Gap...
- Un **changement climatique** avec des effets significatifs sur le territoire. Scénario « optimiste » : + **2°C** par rapport à la période de référence, **augmentation du cumul de précipitations** mais avec une **diminution pluviométrique durant la période d'avril à octobre**, une **augmentation du risque d'occurrence de feu de forêt...**



Merci de votre attention

